

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 275

MONTREAL, LE VENDREDI 24 NOVEMBRE 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 18

PERSPECTIVES

## Bienvenue M. Bourque

Il y eut jadis un capitaine nommé Jean Doré qui fut submergé à la suite d'une inondation. Il y a maintenant un autre capitaine, Pierre Bourque, qui mène le bateau de l'hôtel de ville montréalais. À son tour, le déluge le guette car il a lâché le gouvernail aux mains d'une équipe qu'il croyait docile. À trop ignorer le ressac, on ne voit plus les récifs sournois qui s'y cachent.

C'est donc dans la houle qu'est revenu hier soir le maire Pierre Bourque de son long périple de 24 jours en Asie. Il rentre dans sa ville où tout tanguait dangereusement.

L'affaire Robert Gagnon n'est pas le moindre des problèmes créant de la turbulence. Avisé avant son départ par la Fédération des caisses de Montréal et de l'Ouest du Québec que le conseiller du district d'Emard, dans le sud-ouest, faisait l'objet d'une enquête à titre de directeur de la Caisse Saint-Henri pour de présumées irrégularités commises dans l'octroi de prêts commerciaux, M. Bourque a laissé la patate chaude à la présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan.

Bien sûr, Robert Gagnon a été destitué de ses fonctions de membre associé au comité exécutif dans les dossiers de l'habitation et des sociétés paramunicipales. Et c'est heureux, car des doutes sur l'intégrité de l'homme surgissent tant du côté de ses responsabilités au sein de Desjardins que du côté de celles qu'il détenait à la Ville.

Mais s'il ne faut pas condamner M. Gagnon, puisque pour l'instant seuls des soupçons persistent, le maire Bourque ne doit-il pas protéger son administration de tout ce qui pourrait entacher sa crédibilité? Le risque est là et s'insinue entre autres dans les rangs du parti Vision Montréal qui a porté M. Bourque au pouvoir.

Déjà, deux élus, Germain Prigent, membre du comité exécutif et administrateur jusqu'à il y a quelques mois de la Caisse Saint-Henri au côté de M. Gagnon, et Robert Côté, un ancien policier, se sont retirés de la réunion du caucus de vendredi dernier plutôt que d'être solidaires de la décision de soutenir M. Gagnon. L'ascendant du leader de la majorité, Pierre Goyer, ne semble pas suffire, non plus que la nouvelle fermeté de Mme Eloyan.

M. Bourque aura donc fort à faire pour colmater les brèches. Et peut-être encore plus au chapitre des finances publiques. Car pendant que le maire vivait au rythme asiatique, son responsable des finances, Sammy Forcillo, tentait de négocier avec Québec un pacte fiscal. Malgré les flatteries à l'endroit du ministre des Affaires municipales Guy Chevrette et une démonstration de revendications pouvant totaliser 200 millions de dollars, M. Forcillo n'aura pas réussi à atteindre son propre objectif d'empocher annuellement 50 millions. Montréal devra se contenter d'une offre de 40 millions: 20 millions seront récurrents et 20 autres seront offerts à titre d'aide ponctuelle.

On peut bien se désoler des résultats, mais voilà, le négociateur en chef était absent. Aurait-il pu exiger et surtout obtenir davantage s'il avait été là? Cela demeure hypothétique. En un an de pouvoir, M. Bourque n'a guère montré de capacité à asseoir son leadership face à Québec.

Et les relations gouvernementales ne sont pas les seules chaotiques. Les relations de travail s'enveniment, laissant dans la gadoue les Montréalais. La Ville vient d'adopter une attitude draconienne, s'arrogeant presque un droit de lock-out. Encore là, c'est Mme Eloyan qui manœuvre. Après avoir appris à encaisser les taloches, elle démontre qu'elle peut giler à son tour. Fort bien. Mais dans ce jeu, loin des guili-guili, l'expérience et le doigté politique comptent. Ce n'est sûrement pas en accusant la ministre de l'Emploi, Louise Harel, de ne pas comprendre la réalité de Montréal — elle députée montréalaise depuis quatorze ans — que Mme Eloyan réussira à obliger Québec à intervenir. C'est peut-être là la marque que la nouvelle administration veut imprimer. Mais pour l'instant, la «vision organique» a surtout des relents d'apprenti.

Un autre événement, survenu pendant la mission de M. Bourque — d'ailleurs plus longue que celle entreprise l'an dernier par le premier ministre Jean Chrétien — dénote d'ailleurs à quel point l'entourage du maire est novice.

Le Canadien Pacifique a annoncé en début de semaine le déménagement de son siège social à Calgary, entraînant du coup des centaines d'emplois perdus. Le responsable politique du développement économique, le conseiller Pierre Gagnier, n'y a pas vu une si mauvaise nouvelle, a-t-il déclaré devant ses pairs du conseil municipal. Ah non? À l'opposition qui voulait savoir pourquoi l'administration n'avait pas fait de démarches auprès des dirigeants du Canadien Pacifique, M. Gagnier n'a eu d'autre réponse que de rappeler que M. Bourque était absent. Ah bon.

Mais laissons de côté le mauvais esprit. Monsieur le maire est de retour. Et avec lui arrive le joyeux temps des Fêtes qui a incité l'administration municipale, qui se dit préoccupée d'environnement, à investir 250 000 \$ dans de petites ampoules colorées de Noël. D'aucuns pourront toutefois douter que l'équipe de Pierre Bourque en ressorte avec un jugement plus lumineux.

VISAS  
Noël  
au Danemark  
PAGE B 4



MONTREAL  
La Ville serait sur le point  
de fermer trois bibliothèques  
PAGE A 3



À VOIR  
Les comédiens déguisés  
en eux-mêmes  
PAGE B 1

## Manque à gagner de 150 millions à l'aide sociale

La ministre Blackburn annonce aujourd'hui des compressions qui ne cibleront pas en premier lieu les jeunes assistés sociaux

KONRAD YAKABUSKI  
LE DEVOIR

Saint-Sauveur — Après deux semaines de débat houleux au sein du conseil des ministres, la ministre de la Sécurité du revenu Jeanne Blackburn annoncera aujourd'hui un ensemble de mesures visant à restreindre les dépenses galopantes de l'aide sociale qui dépasseront de quelque 150 millions de dollars cette année les sommes prévues dans les crédits budgétaires.

Les 150 millions en dépassements budgétaires, montant confirmé pour la première fois hier par le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, ne pourraient pas être tous récupérés avant la fin de l'année fiscale sans exiger des sacrifices trop «pénibles» de la part des prestataires de l'aide sociale, a reconnu M. Léonard. Ce dernier espère toutefois rencontrer les objectifs budgétaires du gouvernement — qui prévoit un déficit de 3,975 milliards en 1995-96 — grâce aux surplus réalisés par d'autres ministères.

Il s'agit en quelque sorte d'une victoire pour Mme Blackburn, qui s'est battue depuis deux semaines contre les demandes de ses collègues de resserrer la vis sur certaines catégories de prestataires de l'aide sociale. La ministre de la Sécurité du revenu, visiblement plus à l'aise qu'à son entrée mercredi au conseil des ministres, a fait savoir hier que les compressions qu'a entérinées le comité des priorités ne cibleront pas en premier lieu les

VOIR PAGE A 10: AIDE SOCIALE

## La Ville abrasive



PHOTO JACQUES GRENIER

LA NEIGE TOMBAIT hier sur Montréal sur fond de conflit de travail chez les cols bleus. La Ville a suspendu l'application de la convention collective, ce que le syndicat des cols bleus a tout de suite interprété comme un lock-out qui n'ose pas dire son nom. Les parties étaient convoquées en soirée devant le Conseil des services essentiels pour parler... épandage d'abrasifs. Nos informations en page A 3.

Lune de miel écourtée pour le gouvernement Juppé

## La France râle

Mardi, les étudiants, aujourd'hui, les fonctionnaires, la semaine prochaine... encore les fonctionnaires

Des employés de banque aux enseignants en passant par les postiers, les conducteurs d'autobus, les travailleurs des chemins de fer et les contrôleurs aériens, la France sera aujourd'hui paralysée une fois de plus. Sur la petite rue des Abesses, à Paris, les marchands de journaux annoncent depuis deux jours qu'il n'y aura pas de quotidiens vendredi pour cause de grève générale. Les Guignols de l'info, une émission télévisée humoristique, ironisaient hier qu'après avoir inventé le Concorde et le TGV, les Français ont enfin inventé le pied: «Mise en service demain dans toute la France!»

CHRISTIAN RIOUX  
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

L'homme de la rue y perd son latin et fait contre mauvaise fortune bon cœur. Mardi, c'était les étudiants, aujourd'hui les fonctionnaires, la semaine prochaine ce sera probablement encore les employés des chemins de fer, et mardi prochain les fonctionnaires à nouveau puisque le syndicat Force ouvrière a appelé à une grève générale séparée. On pourrait bien sûr attribuer la soudaine grogne sociale au penchant bien français pour les automnes chauds et les manifestations popu-

VOIR PAGE A 10: FRANCE

«Tentative d'assimilation détournée»

## Bruits de guerre linguistique dans le West Island

La commission scolaire Lakeshore veut déplacer 600 élèves francophones

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

La commission scolaire Lakeshore a décidé de retirer les élèves de l'école francophone de Dorval pour les envoyer dans une autre école, une école anglophone, et ce, pour des raisons budgétaires.

La tension risque de monter la semaine prochaine à l'école secondaire Dorval, une école francophone de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal qui partage ses locaux avec des élèves de la Commission scolaire Lakeshore, cette dernière lui louant des locaux.

Cette situation potentiellement explosive a été dénoncée hier par la présidente de l'Association des francophones de l'Ouest-de-l'île, Marie Farley, qui voit dans cette «tentative d'assimilation détournée [...] un exemple flagrant de difficulté à sauvegarder nos institutions francophones».

Le bâtiment de l'école secondaire Dorval, qui appartient à la CEPGM, accueille actuellement quelque 1000 élèves, dont environ 600 qui proviennent de la commission scolaire Lakeshore. Cette entente de collaboration entre deux commissions scolaires — entente selon laquelle Lakeshore loue des locaux à la CEPGM — dure depuis neuf ans. Selon un enseignant de l'école, Robert Velencei, l'école fonctionnait à merveille, quoiqu'elle commençait à manquer d'espace.

VOIR PAGE A 10: GUERRE

ACTUALITÉS

## Un petit pacte fiscal de 20 millions pour Montréal

PAGE A 10

## La CSN et la FTQ investiront ensemble dans des entreprises

La CEQ obtiendrait un siège au conseil d'administration du Fonds de solidarité

SYLVAIN BLANCHARD  
LE DEVOIR

La CSN et la FTQ ont non seulement enterré la hache de guerre, elles feront aussi des affaires ensemble. Longtemps considérées comme des sœurs ennemies, les deux centrales projettent d'étudier des projets communs d'investissement destinés à créer ou préserver des emplois dans la province.

Ces investissements se feront par l'entremise du Fonds de solidarité de la FTQ et du Fonds d'action de la CSN. «Rien n'a encore été décidé, mais les deux centrales se sont entendues pour regarder ce qui pourrait être fait dans un certain nombre de dossiers importants», a expliqué hier au Devoir le secrétaire général de la FTQ, Henri Massé.

Autre nouvelle importante, la Centrale de l'enseignement du Québec, qui s'appête à signer un protocole de

VOIR PAGE A 10: ENTREPRISES

INDEX	MÉTÉO
Agenda .....B7	
Avis publics.....A4	
Classées.....B6	
Culture.....B9	
Économie.....A6	
Éditorial.....A8	
Le monde.....A5	
Mots croisés.....B6	
Les sports.....B6	
	Montréal Ensoleillé avec passages nuageux. Max: -1
	Québec Ensoleillé avec passages nuageux. Max: 2
	Détails en A 5

LE DEVOIR

POLITIQUE

Erreur sur les assassins

Cheerful, charming odd-jobman West driven by sex and sadism

BRITAIN
INCHESTER, Fred West spoke tenderly to his wife as a partner falling how he disposed of his victims.



Devoted couple — killers Fred and Rosemary West. Rosemary was sentenced to 10 life prison terms yesterday after a jury convicted her of 10 murders.

UN JOURNAL de Hong-Kong, The China Morning Post, a publié dans son édition de jeudi un article consacré aux meurtriers britanniques Frederick et Rosemary West, illustré par erreur par une photo de Lucien Bouchard et de son épouse Audrey Best.

Parizeau restera plus longtemps que prévu

Le PQ n'aura pas de chef intérimaire d'ici la nomination de Lucien Bouchard, vers le 20 janvier

KONRAD YAKABUSKI LE DEVOIR

Saint-Sauveur — Lucien Bouchard devient premier ministre du Québec dans la semaine suivant le 20 janvier, date à laquelle le Parti québécois entérinerait en conseil national la nomination du nouveau président du parti, a fait savoir hier la vice-présidente du PQ, Monique Simard.

l'émission des brefs pour permettre à M. Bouchard de se faire élire dans une élection parlementaire vers la mi-février. Il se présentera vraisemblablement dans le comté de Jonquière, où le député sortant, Francis Dufour, a offert de céder sa place au nouveau chef.

EN BREF

LES PRIX DU OUI

Saint-Sauveur (Le Devoir) — Les députés péquistes réunis en caucus préparatoire en vue de la rentrée parlementaire de mardi prochain ont eu droit à un bilan plutôt novateur de la campagne référendaire, hier, en passant en revue les palmarès des meilleures performances comté par comté.

VOLTE-FACE À PARIS AU SUJET DU QUÉBEC

Paris — Le ministre français des Affaires étrangères, Hervé de Charette, considéré jusqu'ici comme un fédéraliste, manifeste une soudaine sympathie pour les souverainistes québécois. Ce revirement est nettement apparu hier à la faveur de l'entretien d'une cinquantaine de minutes qu'ont eu au Quai d'Orsay M. de Charette et le vice-premier ministre québécois Bernard Landry.

Pierre-F. Côté déborde de plaintes

PRESSE CANADIENNE
Québec — Avec 225 plaintes portées à son attention, le directeur des élections du Québec, Pierre-F. Côté, a dû faire appel à la personnel supplémentaire pour enquêter à la suite de la campagne référendaire d'octobre.

Une commission d'enquête est réclamée sur l'intégration des néo-Québécois

CAROLINE MONTPETIT LE DEVOIR
Le mouvement indépendantiste et démocratique interquébécois (MIDI) réclame à la ministre des Communautés culturelles Louise Harel que se tienne une commission d'enquête sur l'intégration des communautés culturelles dans la société québécoise.

Collège de Bois-de-Boulogne. Le collège de Bois-de-Boulogne désire rendre hommage à ses étudiants et étudiantes qui ont obtenu des succès remarquables en 1995. Includes lists of laureates in various categories like Science, Math, and Physical Education.

RÉSULTATS 649. Tirage du 95-11-22. Includes a table of winning numbers and amounts for various prize categories.

# LE DEVOIR

# MONTREAL

Rumeurs persistantes

## Trois bibliothèques sont menacées de fermeture

Les établissements Benny, Georges-Vanier et Métro McGill sur la liste des disparitions prochaines

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

La Ville de Montréal s'approprierait à fermer définitivement trois bibliothèques, selon des rumeurs persistantes véhiculées hier par des conseillers municipaux et des bibliothécaires.

Selon Helen Fotopolos, conseillère de l'opposition au sein du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), l'administration Bourque fermera les bibliothèques Benny (Notre-Dame-de-Grâce), Georges-Vanier (Petite-Bourgogne) et Métro McGill (centre-ville). L'annonce officielle devrait être faite lors de la présentation du budget 1996 de la Ville de Montréal, qui sera dévoilé avant la fin du mois de novembre.

À la Ville de Montréal, Sylvie Burelle, conseillère à la promotion documentaire pour les bibliothèques, a eu vent de rumeurs de fermetures.

Mme Burelle n'a pas démenti ces rumeurs mais a toutefois refusé de confirmer la fermeture des bibliothèques.

Helen Fotopolos, qui détient l'information de fonctionnaires en poste au sein de l'administration municipale, s'est dite «abasourdie, choquée» par la disparition des trois bibliothèques, qui emploient au total moins de 20 employés.

Mme Fotopolos estime que la fermeture des trois bibliothèques pourrait permettre à la Ville de réaliser des économies annuelles de quelque 600 000 \$.

«De source fiable», le conseiller

indépendant du district Pointe-Saint-Charles, Marcel Sévigny, a également appris la fermeture de l'une des bibliothèques. Il s'est dit «estomaqué» par la décision de l'administration Bourque, d'autant plus qu'un système d'information de la bibliothèque Georges-Vanier, note-t-il, avait été inaugurée, au début du mois, au coût de 100 000 \$.

«Ça tombe comme une bombe, parce que la responsable du dossier au comité exécutif, Johanne Lorrain, avait dit qu'il n'y aurait pas de fermetures tant qu'il n'y aurait pas un plan global de réorganisation du réseau des bibliothèques», affirme M. Sévigny.

«Là, on met carrément la hache dans nos bibliothèques», déplore-t-il.

À la Corporation des bibliothécaires du Québec, la directrice Régine Hornstein a aussi eu vent de la fermeture appréhendée des trois bibliothèques. Elle a appelé les gens à la mobilisation. «Tout le milieu des bibliothèques et les amis des bibliothèques [publiques] de Montréal, les citoyens, doivent faire des pressions.»

En campagne électorale, en 1994, le candidat à la mairie Pierre Bourque — par la suite élu — avait promis de faire du réseau des bibliothèques le fleuron culturel de Montréal. Il voulait faire des bibliothèques «l'université de la rue».

En 1993, Montréal se situait au 27<sup>e</sup> rang des villes canadiennes pour le financement des bibliothèques avec des dépenses par habitant de 29,52 \$.

Coups à l'hôpital Notre-Dame

## Les médecins se rebellent

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Les médecins de l'hôpital Notre-Dame refusent d'endosser le dernier plan de compressions présenté par leur direction, convaincus que ces coupes affecteront l'accès et la qualité des services aux patients.

Après une collaboration de tous les instants avec ses médecins pour comprimer plus de 3,1 millions dans ses dépenses cette année, l'hôpital Notre-Dame se heurte au refus de ses médecins d'endosser la dernière série de coupes destinées à économiser 1,3 million d'ici le 31 mars 1996.

Selon le Dr François Lamoureux, président du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), le couperet de l'hôpital va trop loin cette fois-ci. Ce plan entraînera la fermeture de 85 lits de soins de courte durée, d'une salle d'opération, de dix lits en psychiatrie et de cinq lits de soins intensifs. «On a toujours collaboré, mais là, on ne peut pas dire que ça n'aura pas d'impact. On ne veut pas être complices en gardant le silence», a défendu hier le Dr Lamoureux.

Le directeur général de l'hôpital, David Levine, rétorque quant à lui que l'efficacité accrue des services et des médecins a entraîné une hausse sans précédent de 3000 hospitalisations depuis deux ans et d'environ 10 % des activités à l'hôpital. Les opérations en neurochirurgie ont augmenté de 20 %, et en orthopédie, de 27 %. Résultat, les dépenses ont grimpé de 1,6 million, d'où la nécessité de resserrer le plan de compressions. «On se sent à l'aise avec ce plan de redressement parce qu'on a beaucoup augmenté nos activités.

Tout ce qu'on fait, c'est ralentir notre rythme, on ne peut pas dire qu'on coupe des services», affirme M. Levine.

Mais pour le Dr Lamoureux, cette hausse des activités n'empêche pas que certains malades subissent les contrecoups des compressions. À son avis, le virage ambulatoire a fait grimper le nombre de cas légers, mais les patients nécessitant des soins spécialisés attendent de plus en plus longtemps avoir d'avoir accès à une chirurgie. «C'est extrêmement angoissant d'avoir à attendre deux mois quand vous avez une tumeur cancéreuse», ajoute-t-il.

Plus d'argent pour les hôpitaux?

Selon David Levine, il est clair que l'impact des fermetures annoncées d'hôpitaux se fait d'ores et déjà sentir dans les centres hospitaliers «survivants», contribuant à cette hausse de clientèle. Ce dernier presse d'ailleurs la Régie régionale de voir son plan et de transférer une partie des sommes économisées par les fermetures d'hôpitaux pour aider les hôpitaux survivants à tenir le coup.

D'accord sur ce point, le Dr Lamoureux déplore aussi que les soins spécialisés soient évacués du plan de la Régie, mettant en péril la qualité des soins aux grands malades et la qualité de la médecine académique. Compte tenu des efforts déployés pour rationaliser et amorcer le virage ambulatoire, le regroupement amorcé des hôpitaux universitaires du centre-ville reste la seule autre voie pour libérer des sommes substantielles dans l'avenir, croit pour sa

Le bras de fer avec les cols bleus

## La Ville change les règles du jeu

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

La guerre des nerfs se poursuit entre les cols bleus et la Ville de Montréal. Hier, la présidente du comité exécutif Noushig Eloyan s'en est prise directement aux dirigeants syndicaux des cols bleus en annonçant qu'elle suspendait les libérations syndicales et qu'elle ne donnerait plus suite aux procédures de grief et d'arbitrage amorcées par le syndicat jusqu'à la fin de la grève. L'administration municipale n'acceptera pas non plus de représentants syndicaux sur les lieux de travail si leur présence n'est pas requise par leur emploi à la Ville. Ces mesures sont, dit-elle, rétroactives à partir du 10 novembre 1995.

Interrogée hier matin à l'hôtel de ville, Mme Eloyan a répété que selon l'administration municipale, la convention collective est suspendue en période de grève.

Mis au fait de l'affaire, le Conseil des services essentiels a immédiatement convoqué pour ce matin une audience des deux parties pour évaluer l'impact d'une telle politique sur l'administration des services essentiels. Le Conseil devait aussi se pencher hier soir sur l'épandage d'abrasifs dans les rues en cas de neige. Les représentants syndicaux consultent également leurs avocats pour obtenir un avis juridique dans ce dossier.

Pour sa part, la ministre de l'Emploi, Louise Harel, a dit à la sortie d'une réunion spéciale du conseil des ministres sur la question que «le Conseil des services essentiels a toute la compétence en la matière» et que le gouvernement du Québec n'avait pas l'intention de s'en mêler pour l'instant.

Pour sa part, la ministre des Affaires municipales, Guy Chevrette, interrogé sur la possibilité d'une intervention de Québec dans le dossier, a eu ce mot au sujet des municipalités: «Tu ne peux pas réclamer ton indépendance politique et ton autonomie de gestion, et, à chaque fois que cela ne fait pas ton affaire, demander au gouvernement de faire ton travail à ta place.»

Selon le syndicat des 4600 cols bleus, section 301 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ), le geste de la Ville est illégal. Les deux parties se réclament d'ailleurs du Code du travail pour justifier leur position. En entrevue à la télévision de Radio-Canada, le président du syndicat, Jean Lapierre, a dit voir là «une invitation à la désobéissance civile».

Mais Michel Fontaine, conseiller syndical pour les cols bleus, a ajouté que le syndicat n'a pas l'intention de risquer les emplois de ses représen-

tants. Les représentants risquent donc fort de se rendre au travail sur le temps de leurs libérations syndicales. Mais le travail syndical se fera quand même, a dit M. Fontaine.

Le conseil syndical a ajouté que le syndicat allait respecter son engagement de maintenir les services essentiels, même s'il estime que la Ville tente par ces mesures de l'en empêcher. Les représentants syndicaux des cols bleus se servent notamment de leur temps de libération syndicale pour veiller à la gestion de la liste des services essentiels.

La Ville et le syndicat ne s'entendent d'ailleurs pas davantage sur le nombre de personnes touchées par les mesures. La Ville estime que les absences pour activités syndicales touchent 60 personnes, dont dix à temps plein et 50 autres qui s'absentent quotidiennement pour des durées variables. M. Fontaine dit pour sa part que le syndicat compte 125 délégués sur les 4600 cols bleus. Il ajoute également que dans 85 % des cas, le syndicat rembourse le salaire des personnes libérées.

Hier, en plus de porter plainte au Conseil des services essentiels, le syndicat a déposé un grief en vertu de la convention collective au Tribunal du travail.

Épandage de sel

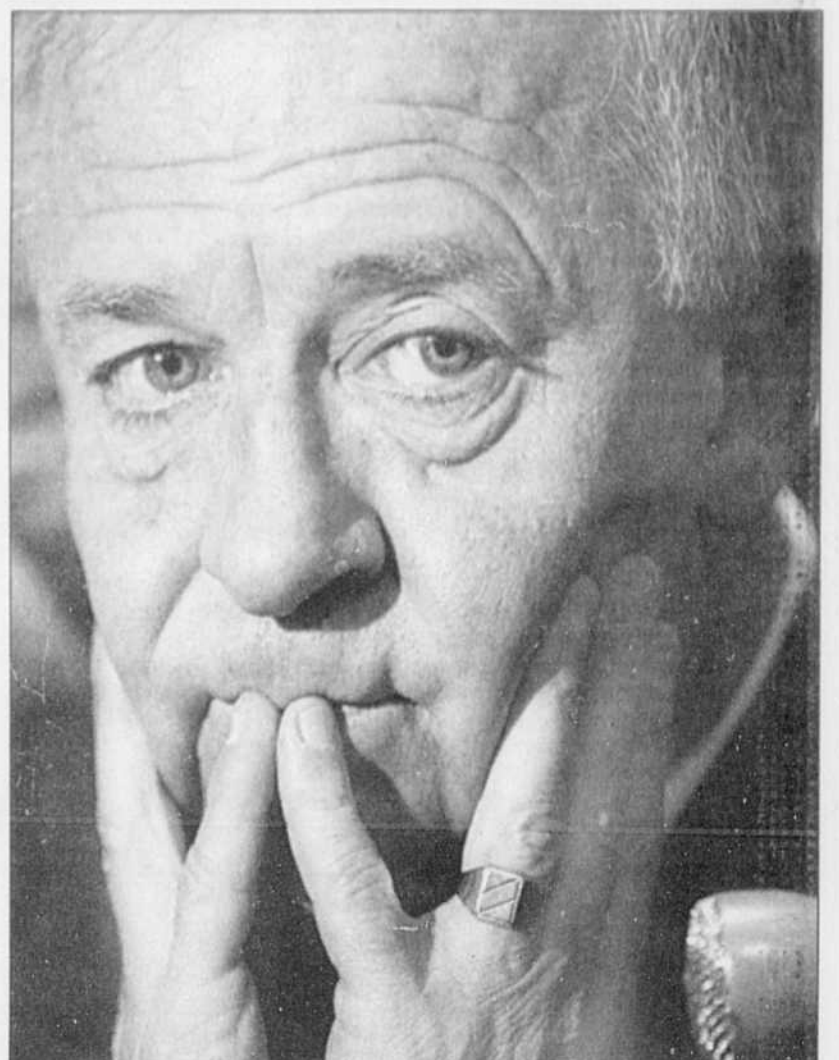
Le Conseil des services essentiels a par ailleurs convoqué hier soir les représentants de la Ville et ceux du syndicat à une audience publique pour faire enquête sur les difficultés d'application de l'épandage d'abrasifs en temps de grève.

Lors des averses de neige de la fin de semaine des 18 et 19 novembre, les cols bleus n'ont pas respecté la politique interne de la Ville sur l'épandage d'abrasifs. Selon la Ville, pour que l'épandage soit efficace, il ne doit pas y avoir plus de 2,5 cm de neige au sol. Au-delà de cette quantité, les employés doivent d'abord enlever la neige avant d'épandre des abrasifs.

Mais lors de la fin de semaine en question, les cols bleus n'ont pas voulu procéder à l'enlèvement, prétextant que l'ordonnance du Conseil des services essentiels rendait le pelletage nécessaire seulement après une accumulation de neuf cm de neige.

Peu s'en est fallu pour que cette partie de bras de fer, ponctuée de prises de bec et de verbiage, ne dégénère en procès de la neige, qui avait osé tomber sur la métropole en plein cœur d'un conflit de travail entre la Ville et ses cols bleus.

Au moment de mettre sous presse, l'audience du Conseil se poursuivait toujours.



Le ministre des Affaires municipales, Guy Chevrette.

### avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

#### Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou groupement de personnes visé à l'article 80 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les trente jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou cette intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.200, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

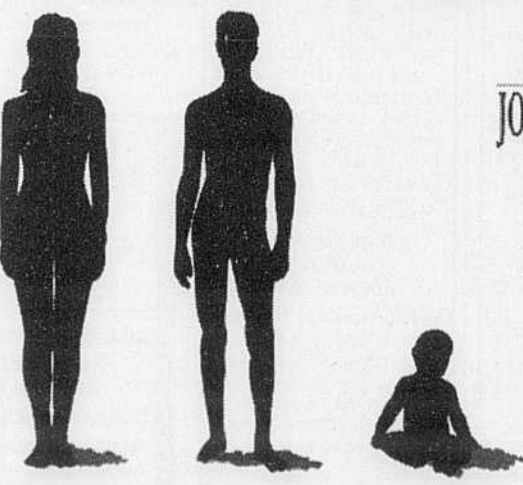
Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation	Autres
BRASSERIE INTERNET INC. Le Boogies 855, Boul. Décarie St-Laurent Dossier: 291-591	2 Brasseries dont une sur terrasse	855, Boul. Décarie St-Laurent	
ISABEL ZAVALETA FLORES, EDUARDO YANEZ ARTEAGA Restaurant La Bamba II 6272, rue St-Hubert Montréal Dossier: 842-112	1 Restaurant pour vendre	6272, rue St-Hubert Montréal	
3090-8354 QUEBEC INC. Salon de Quillies Excellence 3655, boul. du Tricentenaire Montréal Dossier: 871-616	Permis additionnel 1 Bar	3655, boul. du Tricentenaire Montréal	
2963-2270 QUEBEC INC. Broue Quillies Enr. 100, boul. Taschereau Greenfield Park Dossier: 1002-344	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre dans Centre Sportif à Bar dans Centre Sportif et permis additionnel 1 Bar	100, boul. Taschereau Greenfield Park	
BILLARD MIAMI VICE INC. Billard Miami Vice Inc. 4260 & 4274 Notre-Dame Ouest Montréal Dossier: 1159-854	Permis additionnel 1 Bar	4260 & 4274 Notre-Dame Ouest Montréal	
9024-6902 QUEBEC INC. Exoti-Casbah 345, boul. Chomedey, suite 5 Laval Dossier: 1228-220	Addition d'autorisation de spectacles dans un Restaurant pour vendre Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	345, boul. Chomedey, suite 5 Laval	
3089-0827 QUEBEC INC. Brasserie Master 1005, rue Notre-Dame Lachine Dossier: 1235-027	1 Brasserie	1005, rue Notre-Dame Lachine	
168493 CANADA INC. Croissant Plus 5005, Jean-Talon Ouest #210, Montréal Dossier: 305-714	1 Restaurant pour vendre	1251, Mont-Royal Est Montréal	
BRASSERIE PIERRE ET PHILIPPE INC. Bar Pub des Vieux Barils 6000, boul. Arthur Sauvé Laval Dossier: 343-145	Permis additionnel 1 Bar	6000, boul. Arthur Sauvé Laval	
SALON DE BILLARD LE GENTILHOMME INC. Salon de Billard Le Gentilhomme 117, rue St-Eustache St-Eustache Dossier: 872-275	Permis additionnel 1 Bar	117, rue St-Eustache St-Eustache	
9027-7252 QUEBEC INC. Deanskies Resto Bar 5145, ave du Parc Montréal Dossier: 1113-828	1 Restaurant pour vendre	5145, ave du Parc Montréal	
9027-3400 QUEBEC INC. Bing Bang Billard 11924, Notre-Dame Est Montréal Dossier: 1215-730	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à Bar	11924, Notre-Dame Est Montréal	
3171795 CANADA INC. Lapiju 174, Carpentier St-Mathieu de Belloil Dossier: 1235-464	4 Bars	2039, boul. Marcell-Laurin Local 54, St-Laurent	
9024-0102 QUEBEC INC. St-Denis Resto Bègel	2 Restaurants pour vendre	4115 A, St-Denis Montréal	

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

### NOUVEAUTÉ

## DICTIONNAIRE DES SYMPTÔMES



DOCTEUR  
JOAN GOMEZ

MAGBEC

Les objectifs principaux de ce livre sont les suivants: fournir à chacun la base nécessaire pour comprendre le fonctionnement de son propre corps; mettre le lecteur à même de découvrir facilement et rapidement, en analysant ses propres sensations et en s'observant bien lui-même, la cause probable de tout symptôme, de toute anomalie ou de toute irrégularité de sa santé; lui suggérer ce qu'il doit faire alors; lui éviter toute angoisse inutile; permettre à chacun de tirer le meilleur parti des avantages sanitaires dont il peut disposer, et de collaborer avec son médecin personnel pour le plus grand bénéfice de l'un et de l'autre.

Distributeur exclusif: A.D.G. 4501, rue Drolet Montréal (Québec) H2T 2G2 Téléphone: (514) 842-3481 Télécopieur: (514) 842-4923

Code n° 1116 (602 p.) 29,95 \$

### Bijouterie GAMBARD

Vente et service technique 630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville 866-3876

BIJOUTIER AUTORISÉ ROLEX



LES ACTUALITÉS

EN BREF

REPROCHES D'HYDRO-QUÉBEC

(Le Devoir) — Hérisée par les conclusions d'un rapport du ministère des Ressources naturelles (MRN) sur les pertes encourues en rapport avec les achats d'électricité auprès de producteurs privés, Hydro-Québec a défendu hier sa politique en insistant sur l'obligation qu'elle a de planifier les besoins d'électricité à long terme, qu'elle a créé momentanément des surplus évitables. Ce rapport du MRN, remis au ministre François Gendron en juin, a été déposé mercredi à la commission d'enquête sur les achats d'électricité «privée» en même temps qu'un «historique» du dossier dressé par Hydro-Québec. On y concluait à la page 42 que «sur la base du différentiel entre le prix d'achat de la production privée et le prix de vente à l'exportation de 2,5 cents le kWh, il se dégage un manque à gagner jusqu'en 1998 de 322 millions de dollars courants». En nuanciant les propos, Le Devoir rapportait que les pertes devraient plutôt se situer au-dessus de 100 millions compte tenu des achats réalisés, moindres que prévu. Pour Hydro-Québec, il s'agit là d'une «hypothèse» que la commission d'éta

en 1989. Si le gouvernement fédéral ne veut pas que la situation empire, il doit s'engager à créer un fonds spécial qui serait à l'abri des compressions budgétaires et qui regrouperait tous les transferts financiers destinés aux enfants, soutient la coalition Campagne 2000. «Le nombre d'enfants pauvres est encore extrêmement élevé au Canada et les familles moyennes sont en chute libre vers la pauvreté depuis 1989», a noté en conférence de presse hier une des porte-parole du groupe, Noëlle-Dominique Willems. Pour Campagne 2000, il revient au gouvernement fédéral de mener la bataille contre ce fléau en cessant d'abord de couper les transferts aux provinces et en maintenant des normes nationales minimales.

DÉCÈS DE JACQUES GUAY

Québec (PC) — Le journaliste Jacques Guay est décédé hier soir à la suite d'une brève maladie. Il était âgé de 57 ans et dirigeait le département de journalisme de l'Université Laval. Diplômé en droit de l'Université de Montréal en 1960, M. Guay a travaillé successivement aux quotidiens La Presse, au magazine Maclean, à l'hebdomadaire Québec-Press, au Journal de Montréal et au Jour avant d'entreprendre une carrière d'enseignant en journalisme à l'Université Laval depuis 1977. M. Guay a été hospitalisé la semaine dernière à l'unité des soins coronariens de l'hôpital Laval (Sainte-Foy) à la suite de troubles cardiaques. Cette maladie ne l'avait pas immobilisé et son adjoint à l'université, Richard Amiot, a raconté hier que M. Guay a passé les heures précédant son décès au téléphone afin de régler les détails de la parution du prochain numéro de L'Exemplaire. «Il y avait plusieurs étudiants et collègues qui avaient les larmes aux yeux dans les corridors du département ce matin», a raconté M. Amiot. Un service funéraire sera célébré à l'église Saint-Zéphirin-de-Stadacona, rue François 1<sup>er</sup>, dans le quartier Limoilou, samedi à 13h30. M. Guay laisse dans le deuil sa conjointe, Viviane Côté, ainsi que deux enfants.

PAUVRETÉ INFANTILE: CRI D'ALARME

Ottawa (PC) — En 1989, les députés fédéraux prenaient l'engagement unanime d'éliminer la pauvreté infantile d'ici l'an 2000. Six ans plus tard, un enfant canadien sur cinq vit toujours dans la pauvreté comparativement à un sur sept

Le transport en commun à Laval

Le directeur de la STL démolit publiquement son organisation

Une sortie accueillie avec étonnement du côté syndical

MICHEL LALIBERTÉ LE DEVOIR

Le syndicat des 450 chauffeurs de la Société de transport de Laval souffre d'un «corporatisme qui tend à ériger en droits acquis des situations abusives». Cette attitude empêche le transporteur public d'offrir un service efficace à ses usagers et le plonge dans un bourbier budgétaire, a accusé hier Francis Therrien, directeur général de la STL, qui craint pour l'existence de la STL. En conférence de presse, M. Therrien a vertement dénoncé le «laxisme dans l'exploitation» et la «gestion sclérosée et souvent inefficace» qui paralyse tout changement au sein de l'appareil administratif. Il s'est également dit choqué de la productivité «en deçà des normes acceptables» de certains des 670 employés de la STL. Des efforts ont été faits pour corriger cette situation, concède le directeur général, «mais il m'apparaît très clairement qu'elles se heurtent à une force d'inertie [...]». La situation est sérieuse et exige un redressement systématique», a soutenu M. Therrien, qui rendait public son rapport L'urgence de changer de cap, document qui contient une série d'observations qu'il a colligées depuis son arrivée à la STL en août 1992.

Le directeur général suggère cinq recommandations au conseil d'administration du transporteur public. Outre la nécessité d'alléger la structure administrative et l'obtention de concessions syndicales relatives à la gestion de l'entreprise, M. Therrien propose une évaluation du

personnel cadre «selon des critères de performance, de compétence et d'adhésion à la dynamique de changement». Les employés réticents à emprunter le virage de modernité que souhaite amorcer M. Therrien seront invités par ce dernier à changer d'air.

Révolte à prévoir

La sortie du directeur général Therrien a eu l'effet d'une douche froide sur le syndicat des chauffeurs. Rejoint en pleine séance d'arbitrage, le président du syndicat Denis Martel s'expliquait mal que M. Therrien choisisse un tel moment pour s'attaquer au personnel de la STL, particulièrement ses collègues chauffeurs. «Lorsque les chauffeurs vont lire ça dans les journaux, la révolte va encore régner à la STL, soyez en persuadés», a dit M. Martel, encore étonné des propos du directeur général.

Selon M. Martel, les syndicats, dont celui des chauffeurs, ont accepté de revoir à la baisse plusieurs clauses de leurs conventions collectives, échues depuis le 31 juillet 1994. Des «reculs» qui permettraient à la STL de «faciliter l'exploitation et de réduire ses coûts», a-t-il soutenu, refusant d'être plus explicite à ce sujet.

La STL est secouée depuis quelques années par des allégations d'irrégularités et de conflits d'intérêts dans ses rangs. La cour entendra prochainement des accusations portées contre la compagnie Servi-Bus (sous contrat avec la STL pour le transport adapté), accusée d'avoir fraudé la STL pour 700 000 \$.

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:

Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:

Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO. 500-02-011833-956. GOLAM MCHAMMED MAHMUD MIAH, SAISSANT -VS- RASHAD MASUD, F.A.S.R.S. DÉPANNÉUR HICKSON ENR, SAISI. Le 07 DECEMBRE 1995, à 10h00, au bureau d'affaires du saisi, au 3900 de la rue Ethel, en la ville de Verdun, district judiciaire de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du saisi, en cette cause: 4 réfrigérateurs à bière et à liqueur; 2 congélateurs (Beaumarck & Westinghouse) et acc.; caisse enregistreuse Sanyo ECR 375; tv Blackstripe; 3 cafetières; lot de boissons gazeuses; etc... MONTRÉAL, le 22 NOVEMBRE 1995. NATHALIE COULOMBE, H.J. District de Montréal. ETUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 987-7863.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO. 500-02-000328-943. ROGERS CANTEL INC. (CANTEL CELLULAIRE), Partie demanderesse -vs- NICHOLA DECOSSÉ, Partie défenderesse. Le 6ème jour de décembre 1995, à 10h00, au 6085 BERGÉVIN, BROSSARD, QC, district de LONGUEUIL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: NICHOLA DECOSSÉ, saisi en cette cause, consistant en: 1 vidéo de marque Sony VHS avec cassette

Récorder SLV-M77, couleur noir; 1 de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de M. LAZARO CELESTINO SANCHEZ-ELIZONDO. Lieu: Montréal. Date: Ce 20 novembre 1995. MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE BOUHERVILLE, NO. J00050111. Ville de Ste-Julie, Partie demanderesse, -vs- Pierre Bouchacout, Partie défenderesse. Le 6ème jour de décembre 1995, à 10h00, au 1052, Allée Bellefleur, Cc. district de St-Hyacinthe, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: Pierre Bouchacout, saisi en cette cause, consistant en: 1 camion Volkswagen jaune et acc.; 4 pneus avec jantes aluminium et cap de roues grando 215 50 R15 et acc.; 1 poêle BBO propane et acc.; 1 télévision Xenith 27 env. et acc.; 1 vidéo Zenith 4 tétes et acc.; 1 lecteur de disque compact Technics et acc.; 1 radio AM/FM Hitachi FT 3500 et acc.; 1 Toshiba PC20 et acc.; 1 clavier Y&P 150 et acc.; 1 Hitachi JA 3800 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: Maurice Gaucher, huissier du district de Longueuil, GAUCHER HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7. Tél: (514)465-4650.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) (Divorce) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT DAME MIRIAM CHAO GUZMAN Partie demanderesse -vs- M. LAZARO CELESTINO SANCHEZ-ELIZONDO Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à M. LAZARO CELESTINO SANCHEZ-ELIZONDO, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de JEAN BAPTISTE GEORGES LAZARRE. Lieu: Montréal. Date: 21 novembre 1995. MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) (Divorce) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT DAME MIRIAM CHAO GUZMAN Partie demanderesse -vs- M. LAZARO CELESTINO SANCHEZ-ELIZONDO Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à M. LAZARO CELESTINO SANCHEZ-ELIZONDO, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de JEAN BAPTISTE GEORGES LAZARRE. Lieu: Montréal. Date: 21 novembre 1995. MICHEL MARTIN, G.A.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (Art. 102) Dans l'affaire de la faillite de

MAINTENANCES & RÉNOVATIONS A. GRAIND'LAIR & FILS INC., corporation légalement constituée selon la Loi ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1439, boul. des Laurentides, Vimont, Laval H7M 2Y3. Avis est par les présentes donné que Mainte

AVIS est par les présentes donné que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5 décembre 1995 à 10h00 au: Bureau du Séquestre 5, Place Ville-Marie, 8e étage Montréal, PQ

et que, pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre nos mains avant l'assemblée, les preuves de réclamation et, au besoin, les procurations. Daté à Ile Perrot, Québec, ce 20e jour de novembre 1995. PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC. SYNDIC 10, Grand Boulevard Ile Perrot, Qc J7V 7P8 Tél.: (514) 453-9857 Ligne Mil: (514) 497-9290 Fax: (514) 453-2134

Cité de Dorval APPEL D'OFFRES La Cité de Dorval requiert des soumissions pour la fourniture de biens et services suivants: Fourniture de sulfate d'alumine liquide Les soumissions seront reçues jusqu'au vendredi 8 décembre 1995 à 15 h au 60, avenue Martin, Dorval (Québec) et seront ouvertes immédiatement après l'heure limite. La ville mentionnée ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Pour toute information concernant cet appel d'offres, incluant documents et conditions de soumission, appelez sans frais du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h, en spécifiant le numéro de dossier

Union des municipalités du Québec 1-800-256-7774

de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de M. LAZARO CELESTINO SANCHEZ-ELIZONDO. Lieu: Montréal. Date: Ce 20 novembre 1995. MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT MARIE EDNA GERVAIS Partie demanderesse -vs- JEAN BAPTISTE GEORGES LAZARRE Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à JEAN BAPTISTE GEORGES LAZARRE, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de JEAN BAPTISTE GEORGES LAZARRE. Lieu: Montréal. Date: 21 novembre 1995. MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) (Divorce) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT JEAN DIEDONNE JULIEN Partie demanderesse -vs- MARIE JEAN GILLES Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MARIE JEAN GILLES, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la demande en divorce et de la demande en divorce amendée a été remise au greffe à l'intention de MARIE JEAN GILLES. Lieu: Montréal. Date: 16 novembre 1995. MICHEL MARTIN, G.A.

AVIS PRENEZ AVIS que le procureur de la

WESTMOUNT APPEL D'OFFRES Le bureau du greffier de la Ville, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount, Québec, H3Z 1E2, recevra des soumissions jusqu'à midi (12 h) le mardi 12 décembre 1995, lesquelles seront ouvertes publiquement le même jour à 12 h 15, dans la Salle du Conseil, pour ce qui suit:

ESSENCE / DIESEL APPEL D'OFFRES NUMÉRO: PUR-95-008 Les formulaires de soumission pourront être obtenus au bureau des achats, aux Ateliers municipaux, 11, rue Bethune, Westmount, Québec, H3Z 2L2, à compter du vendredi 24 novembre 1995. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires. Me Marie-France Paquet Greffier de la Ville

APPEL D'OFFRES La Cité de Dorval requiert des soumissions pour la fourniture de biens et services suivants: Fourniture de sulfate d'alumine liquide Les soumissions seront reçues jusqu'au vendredi 8 décembre 1995 à 15 h au 60, avenue Martin, Dorval (Québec) et seront ouvertes immédiatement après l'heure limite. La ville mentionnée ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Pour toute information concernant cet appel d'offres, incluant documents et conditions de soumission, appelez sans frais du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h, en spécifiant le numéro de dossier

Union des municipalités du Québec 1-800-256-7774

requérante a déposé au greffe de la Cour Supérieure du district judiciaire de Montréal, au 10, rue Saint-Antoine Est, Montréal, une copie d'un préavis d'exercice d'un droit hypothécaire à votre intention. A moins que vous n'ayez remédié au défaut dénoncé audit préavis dans un délai de soixante (60) jours à compter de l'inscription de ce préavis au Bureau de la publicité des droits, il pourra être procédé suivant la loi. Montréal, le 22 novembre 1995. DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) (Divorce) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT NOUHAD DIB HAMMOUD Partie demanderesse -vs- MOHAMAD MAANAKI Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MAHAMAD MAANAKI, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 10, rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de MOHAMAD MAANAKI. Lieu: Montréal. Date: Ce 17 novembre 1995. MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) (Divorce) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT JEAN DIEDONNE JULIEN Partie demanderesse -vs- MARIE JEAN GILLES Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à MARIE JEAN GILLES, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la demande en divorce et de la demande en divorce amendée a été remise au greffe à l'intention de MARIE JEAN GILLES. Lieu: Montréal. Date: 16 novembre 1995. MICHEL MARTIN, G.A.

AVIS PRENEZ AVIS que le procureur de la

APPEL D'OFFRES NUMÉRO: PUR-95-008 Les formulaires de soumission pourront être obtenus au bureau des achats, aux Ateliers municipaux, 11, rue Bethune, Westmount, Québec, H3Z 2L2, à compter du vendredi 24 novembre 1995. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires. Me Marie-France Paquet Greffier de la Ville

APPEL D'OFFRES La Cité de Dorval requiert des soumissions pour la fourniture de biens et services suivants: Fourniture de sulfate d'alumine liquide Les soumissions seront reçues jusqu'au vendredi 8 décembre 1995 à 15 h au 60, avenue Martin, Dorval (Québec) et seront ouvertes immédiatement après l'heure limite. La ville mentionnée ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Pour toute information concernant cet appel d'offres, incluant documents et conditions de soumission, appelez sans frais du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h, en spécifiant le numéro de dossier

Union des municipalités du Québec 1-800-256-7774

Pelletier est décédé à Ste-Agathe-des-Monts le 19 octobre 1995. L'inventaire des biens sera déposé au bureau du Montréal Trust au 1800 avenue McGill College pour fin de consultation. Montréal, ce 22 novembre 1995.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA Partie Requérente -vs- SAMUEL JEANNOT Partie Intimée 1118-2425 QUÉBEC INC. Partie Intimée GERMAIN BOUCHARD Partie mise-en-cause A: Samuel JEANNOT Germain BOUCHARD AVIS PRENEZ AVIS que les procureurs de la partie requérante ont déposé au greffe de la Cour Supérieure du district judiciaire de Montréal, au 10, rue Saint-Antoine Est, Montréal, une copie d'un préavis d'exercice d'un droit hypothécaire (art. 2757 et ss. et 2778 C.c.Q.) à votre intention. A moins que vous n'ayez remédié au défaut dénoncé audit préavis dans un délai de soixante (60) jours à compter de l'inscription de ce préavis au Bureau de la publicité des droits, il pourra être procédé suivant la loi. Montréal, le 21 novembre 1995. DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A. GUY & GILBERT, AVOCATS 770, Sherbrooke ouest bureau 2200 Montréal, Québec H3A 1G1

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT FATHI AL JARAH Partie demanderesse -vs- LESIA JAWNY Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à LESIA JAWNY, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de LESIA JAWNY. Lieu: Montréal. Date: 21 novembre 1995. DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A.

AVIS PRENEZ AVIS que le procureur de la

APPEL D'OFFRES NUMÉRO: PUR-95-008 Les formulaires de soumission pourront être obtenus au bureau des achats, aux Ateliers municipaux, 11, rue Bethune, Westmount, Québec, H3Z 2L2, à compter du vendredi 24 novembre 1995. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires. Me Marie-France Paquet Greffier de la Ville

APPEL D'OFFRES La Cité de Dorval requiert des soumissions pour la fourniture de biens et services suivants: Fourniture de sulfate d'alumine liquide Les soumissions seront reçues jusqu'au vendredi 8 décembre 1995 à 15 h au 60, avenue Martin, Dorval (Québec) et seront ouvertes immédiatement après l'heure limite. La ville mentionnée ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Pour toute information concernant cet appel d'offres, incluant documents et conditions de soumission, appelez sans frais du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h, en spécifiant le numéro de dossier

Union des municipalités du Québec 1-800-256-7774

la compagnie 2749-9250 QUÉBEC INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec partie 1A et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'abandonner sa charte et d'obtenir sa dissolution. Daté à Montréal, ce 20 novembre 1995.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT BELL CANADA, Demanderesse -vs- JEAN-MARTIN BARBE, Défendeur ASSIGNATION ORDRE est donné à JEAN-MARTIN BARBE de comparaitre au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de JEAN-MARTIN BARBE. Lieu: Montréal. Date: 22 novembre 1995. MICHEL MARTIN, G.A.

Avis de demande de dissolution 2629-1369 Québec Inc. Prenez avis que la corporation 2629-1369 Québec Inc. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 22 novembre 1995. Me François Légaré, avocat

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT CAISSE POPULAIRE DOMAINE SAINT-SULPICE Partie demanderesse -vs- FONDATION INTERNATIONALE AZZAHRA INC. NADIM MOHAMMAD FAHJ SAHIAH HAYDASI SEYED MOHSEN KHATAMI Partie défenderesse -vs- L'OFFICIER DE LA PUBLICITE DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE MONTRÉAL ASSIGNATION ORDRE est donné à SEYED MOHSEN KHATAMI, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION VOLONTAIRE Avis est par les présentes donné, que la compagnie Musiques Militaires du Canada, corporation légalement constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec), ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 80, Berlioz #1401, Ile-des-Sœurs, H3E 1N9, demandera sous peu à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec). Montréal, le 20 NOVEMBRE 1995. Le secrétaire Jacques Trudeau

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION Centre de Plomberie P.B. Inc. Prenez avis que la compagnie "Centre de Plomberie P.B. Inc." demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 20 novembre 1995. Présidente Marie Lise St-Pierre

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION Prenez avis que la compagnie CLUB DE GOLF INTERNATIONAL 2000 INC. - 2000 INTERNATIONAL GOLF AND COUNTRY CLUB INC. demandera à l'inspecteur général des Institutions Financières la permission de se dissoudre. Signé à Montréal, le 10 novembre 1995. Michel B. PARÉ, notaire.

Transports Québec Québec APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES Les appels d'offres qui suivent correspondent aux contrats de services auxiliaires (Type A), de construction (Type C), de services professionnels (Type P) et aux autres contrats non spécifiés précédemment (Type S). Contrats de type A: seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises et ayant un établissement au Québec, ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental. Contrats de type C: seules seront considérées les soumissions présentées par des entrepreneurs ayant un établissement au Québec, ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental, et qui sont titulaires de la licence requise par la Loi sur le bâtiment. Contrats de type P: seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises et ayant un établissement au Québec. Pour tous les types de contrats, les soumissionnaires doivent commander une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils entendent soumissionner. En outre, une garantie de soumission peut être exigée sous forme de cautionnement ou sous forme de chaque visé, de mandat, de traite, de lettre de garantie irrévocable ou d'obligations payables au porteur, le montant de la garantie est indiqué à la rubrique «Garantie de soumission exigée». On peut obtenir une copie du dossier d'appel d'offres moyennant le paiement du montant indiqué à la rubrique «Coût du dossier»; ce coût, qui inclut les taxes, est payable en espèces, par cheque ou mandat poste à l'ordre du ministre des finances et n'est pas remboursable. Pour consulter ou obtenir les documents: QUÉBEC Service des contrats Ministère des Transports 700, boul. René-Lévesque Est 2<sup>e</sup> étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Tél.: (418) 644-8848 Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions ou des offres reçues. Le sous-ministre, Yvan Demers, ing. P Contrat no 8340-95-0F17 — Mise en œuvre de la solution intégrée de planification et suivi des investissements et de la rentabilité des technologies de l'information. Coût du dossier: 20 \$ Réception des offres: salle des soumissions de Québec. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres: Québec, le mardi 12 décembre 1995, 15 h.

Avis public Ville de Montréal Service du greffe ÉTUDE D'UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES La Compagnie Falcorp inc. sollicite l'approbation de la Ville de Montréal pour l'occupation de la partie arrière du bâtiment sis au 5500, rue Sherbrooke Est, aux fins d'une Maison de retraite. L'emplacement est situé à l'arrière du bâtiment localisé au 5500, rue Sherbrooke Est, entre la rue Viau et le boulevard de l'Assomption tel qu'illustré sur le croquis ci-dessous. La principale caractéristique du projet est l'occupation à des fins d'une Maison de retraite. Ce projet déroge à la réglementation municipale quant à l'occupation dans ce secteur. Conformément au Règlement sur la procédure d'approbation de projets de construction, de modification ou d'occupation et sur la Commission Jacques-Viger (R.R.V.M., c. P-7), tout intéressé qui désire formuler des commentaires relativement à ce programme doit le faire par écrit au plus tard le 10 janvier 1996, en mentionnant le numéro de référence 95 0186632, à l'attention du greffier, bureau R-005, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C6. Pour obtenir la documentation d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 872-5985. Montréal, le 24 novembre 1995 Le greffier, Léon Laberge

Avis public Ville de Montréal Service du greffe ÉTUDE D'UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT CONSTRUCTION SUR LE TOIT Monsieur Jacques Bourdages, architecte sollicite l'approbation de la ville de Montréal pour la construction sur le toit du bâtiment situé aux 2350, 2360, et 2362, avenue de la Salle L'emplacement est situé sur un terrain situé au nord de l'intersection de l'avenue de la Salle et la rue de Rouen, tel qu'illustré sur le croquis ci-dessous. Conformément au Règlement sur la procédure d'approbation de projets de construction, de modification ou d'occupation et sur la Commission Jacques-Viger (R.R.V.M., c. P-7), tout intéressé qui désire formuler des commentaires relativement à ce programme doit le faire par écrit au plus tard le 10 janvier 1996, en mentionnant le numéro de référence 95 0206590, à l'attention du greffier, bureau R-005, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C6. Pour obtenir la documentation d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 872-5985. Montréal, le 24 novembre 1995 Le greffier, Léon Laberge

Jean Fortin & Associés Inc. Syndic de faillite - Agent gestionnaire AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: MANON BOUCHER, sans emploi-domiciliée et résidant au 1120, 5e rang à La Présentation (Québec) JOH 1B0 - faisant affaires sous les noms et raisons sociales de «Entre l'Ombre et la Lumière Enr.» sis au 355, boul. Laurier à St-Hyacinthe Qc. AVIS est donné que MANON BOUCHER a fait cession de ses biens le 17 novembre 1995 et la première assemblée des créanciers sera tenue le 5 décembre 1995, à 11 h 00 au bureau du syndic au 7744, rue Sherbrooke Est, bureau 101 à Montréal Qc. Montréal, ce 21 novembre 1995. Jean Fortin & Associés Inc. 7744, rue Sherbrooke Est bureau 101 Montréal (Québec) H1L 1A1 Tél.: (514) 356-3260

Avis public Ville de Montréal Service du greffe ÉTUDE D'UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT CONSTRUCTION SUR LE TOIT La principale caractéristique du projet est la construction sur le toit. Ce projet déroge à la réglementation municipale quant aux dépassements autorisés et à la hauteur maximale prescrite dans ce secteur. Conformément au Règlement sur la procédure d'approbation de projets de construction, de modification ou d'occupation et sur la Commission Jacques-Viger (R.R.V.M., c. P-7), tout intéressé qui désire formuler des commentaires relativement à ce programme doit le faire par écrit au plus tard le 10 janvier 1996, en mentionnant le numéro de référence 95 0206590, à l'attention du greffier, bureau R-005, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal H2Y 1C6. Pour obtenir la documentation d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 872-5985. Montréal, le 24 novembre 1995 Le greffier, Léon Laberge

LE DEVOIR

## LE MONDE

EN BREF

## SRI LANKA: LA PRÉSIDENTE APPELLE À LA NÉGOCIATION

Colombo (AFP) — La présidente Chandrika Kumaratunga du Sri Lanka a lancé hier un appel à la négociation aux rebelles tamouls pour mettre fin à la guerre civile, alors que l'armée annonçait de son côté avoir réussi à totalement encercler leur bastion de Jaffna. Mme Kumaratunga a déclaré que l'armée était sur le point de terminer «la première phase» de son offensive contre la place forte des Tigres pour la libération de l'Eelam tamoul (LTTE) dans le nord de l'île. Les milliers de soldats lancés dans l'opération Rivirasa «soleil» commencée le 17 octobre dépendent de l'armée de l'air pour évacuer les blessés, et recevoir munitions et nourriture. La seule route terrestre conduisant à la péninsule de Jaffna est encore contrôlée par les rebelles et le début de la mousson d'hiver empêche les navires de s'approcher.

## AFFRONTEMENTS MEURTRIERS EN CASAMANCE

Dakar (AFP) — Cinquante et un rebelles et six militaires sénégalais ont été tués mercredi en Casamance au cours d'un affrontement près de la frontière avec la Guinée-Bissau, a-t-on annoncé hier soir de source militaire sénégalaise. Ce nouvel affrontement survient après un mois de relative accalmie en Casamance où une Commission nationale pour la paix, mise en place par le gouvernement, tente de trouver une solution à un conflit qui dure depuis treize ans et qui aurait fait plusieurs centaines de morts depuis le début de l'année.

## LIMOGEAGE DU COMPTABLE DE L'ARMÉE RUSSE

Moscou (Reuter) — Le président russe Boris Eltsine a limogé le général Vassili Vorobiov, responsable de la direction financière du ministère de la Défense pour «graves manquements à la discipline financière». La presse russe fait fréquemment état de la situation désastreuse dans laquelle se trouve l'armée. Malgré les sommes allouées par le gouvernement, soldats et officiers sont sous-alimentés et ne touchent leur solde qu'avec plusieurs mois de retard. Dans un entretien accordé fin août à l'agence Tass, le général Vorobiov avait imputé cette situation aux opérations militaires en Tchétchénie qui auraient grevé le budget du ministère d'environ 386 millions de dollars. Au nom des «intérêts stratégiques» de l'Etat, le chef du Kremlin a signé hier un décret interdisant, sous peine de poursuites, les coupures d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone aux unités incapables de payer leurs factures.

## HONGRIE-SLOVAQUIE: QUERELLES LINGUISTIQUES

Budapest (Reuter) — La Hongrie a rappelé son ambassadeur à Bratislava en consultation à la suite de l'adoption par la Slovaquie d'une loi sur l'usage exclusif du slovaque, interdisant l'usage des langues minoritaires dans les lieux publics, l'administration, et les panneaux de signalisation. Les représentants des 600 000 Hongrois de la minorité magyare de Slovaquie y sont farouchement opposés. Après une rencontre avec les représentants de la minorité hongroise de Slovaquie, le ministre hongrois des Affaires étrangères Laszlo Kovacs a déclaré que cette loi était en contradiction avec le traité signé entre les deux pays cette année, toujours pas ratifiée par le Parlement slovaque, qui garantit les droits des minorités.

## ON CHERCHE LA DÉPOUILLE DU CHE

La Paz (AFP) — Vingt-huit ans après la capture et l'exécution d'Ernesto «Che» Guevara, le président bolivien Gonzalo Sanchez de Losada a ordonné hier à l'état-major de rechercher ses restes. Ce sont les révélations de deux ex-militaires au journaliste Jon Lee Anderson qui ont relancé la discussion sur le sort du guérillero cubano-argentin, capturé dans la gorge de Nanchahuá en octobre 1967. On sait déjà que les mains du «Che» se trouvent aujourd'hui à Cuba, mais il reste à explorer l'aérodrome de Villagrande pour vérifier si, comme le dit le général Mario Vargas Salinas, on y a enfoui les restes de six guérilleros, au nombre desquels se trouverait le «Che».

## QUATRE PERSONNES TUÉES À PORT-AU-PRINCE

Port-au-Prince (AFP) — Quatre personnes, dont une fillette, ont été tuées par balle hier matin à la Cité Soleil de Port-au-Prince, le principal bidonville de la capitale, au cours de désordres qui ont mis aux prises des policiers et des riverains armés, a-t-on appris de sources concordantes. Selon plusieurs témoins, les violences ont commencé après qu'un policier en civil eut tiré sur le chauffeur d'un camion à la suite d'une altercation. Le policier a manqué sa cible mais a atteint une fillette de six ans qui a été tuée sur le coup, provoquant la colère de la population qui a saccagé le commissariat où s'était réfugié le policier. Une voiture de police a été également incendiée par la foule en colère.

## BRÉSIL: UN LEADER PAYSAN ACCUSÉ DE MEURTRE

Rio de Janeiro (AFP) — Le principal leader des paysans Sans Terre de la région du Pontal do Paranapanema, dans l'Etat de Sao Paulo, José Rainha, soupçonné d'avoir participé au meurtre d'un propriétaire terrien et d'un policier, en 1989, sera jugé par un jury populaire, a-t-on appris hier. José Rainha, âgé de 35 ans, est accusé, avec huit autres paysans, d'avoir tué un fermier, José Machado Neto, et un policier, Sergio Narciso à Pedro Canario lors de l'occupation de la ferme de M. Machado Neto. Rainha nie avoir participé à cette occupation. Ces derniers mois, Rainha a organisé plusieurs occupations de «fazendas» (grandes propriétés foncières) improductives et déclenché la colère des «fazendeiros» (propriétaires fonciers).

Les suites de l'accord de paix de Dayton sur la Bosnie-Herzégovine

## Les Serbes de Pale acquiescent

Belgrade (AFP) — Après 48 heures d'hésitation et de grogne, les dirigeants serbes de Bosnie ont cédé hier aux pressions du président serbe Slobodan Milosevic et dit oui à l'accord de paix qu'il a paraphé en leur nom à Dayton.

Le chef des Serbes bosniaques Radovan Karadzic et ses collaborateurs — à l'exception de son commandant militaire Ratko Mladic, absent — ont assuré qu'ils acceptaient l'accord et entendaient s'y conformer, au cours d'une réunion à Belgrade avec M. Milosevic et les principaux dirigeants yougoslaves, a affirmé l'agence Tanjug.

«La direction de la République serbe [de Bosnie] (RS) a annoncé qu'elle accepte l'accord de Dayton et qu'en dépit de certaines solutions douloureuses pour la RS, la RS appliquera dans sa totalité l'accord et toutes les obligations qui en découlent», a annoncé l'agence

officielle yougoslave. Les dirigeants de la RS ont admis, selon Tanjug, que «les conséquences négatives possibles de certaines solutions seront surmontées grâce aux efforts de toute la communauté et avec l'aide de la République fédérale de Yougoslavie» (RFY — Serbie et Monténégro).

M. Karadzic était assisté notamment de M. Momcilo Krajisnik, principal représentant de la RS à Dayton, qui le soir même de la conclusion de l'accord avait affirmé que la partie serbe bosniaque n'avait «pas accepté» le document, car «il ne satisfait pas le minimum de nos intérêts».

«Notre délégation (...) n'a signé ni les cartes, ni l'accord et elle ne les signera pas», avait-il dit, estimant que le paraphe de M. Milosevic «n'a aucune valeur» et que seul le parlement de la RS est habilité à se prononcer sur l'accord de Dayton.

Aucun autre parmi les principaux dirigeants de la RS ne s'est jusqu'à présent prononcé aussi résolument contre l'accord, mais plusieurs responsables gouvernementaux et locaux l'ont jugé «mauvais» et estimé que certaines de ses dispositions sont «inacceptables».

Les critiques portent essentiellement sur le statut de Sarajevo, dont plusieurs quartiers contrôlés par les Serbes devront être restitués à la fédération croato-musulmane, le corridor de Posavina (nord-est), dont les Serbes n'ont pas obtenu l'élargissement qu'ils réclamaient, et le corridor devant relier Sarajevo à l'enclave musulmane de Gorazde.

Il faudra attendre toutefois le retour des dirigeants serbes bosniaques dans leur fief de Pale, près de Sarajevo, pour obtenir d'eux une confirmation directe de l'acceptation de l'accord que leur prête Belgrade.

## La levée des sanctions entre en vigueur

Belgrade (Reuter et AFP) — La satisfaction était de mise hier à Belgrade après l'annonce de la levée des sanctions de l'ONU contre la Serbie mais le président Slobodan Milosevic a fort à faire pour répondre aux critiques des nationalistes.

Les concessions territoriales acceptées par Slobodan Milosevic font enragier les Serbes de Bosnie mais pour la plupart des Serbes de Serbie, elles riment avec la levée de l'embargo, considéré comme une persécution subie par la nation depuis mai 1992.

## Les économistes prudents

La presse de Belgrade en a fait hier ses gros titres. «Adieu les sanctions», a ainsi proclamé le quotidien *«Cernje Novosti»*.

La fin de l'embargo aura pour effet immédiat l'arrêt des restrictions sur les déplacements et la baisse des prix des carburants et des autres biens importés que les trafiquants ont vendus à prix d'or. A six dinars, soit environ deux marks, le litre d'essence à Belgrade est le plus cher d'Europe.

Les économistes indépendants font cependant preuve de prudence, en remarquant que la suspension des sanctions ne garantira pas un retour au niveau de vie d'avant-guerre.

Le gouverneur de la banque centrale, Drag Avramovic, s'est fait le porte-parole des partisans d'une réforme radicale pour éviter de sombrer dans une nouvelle spirale inflationniste avec l'apport de devises fortes qui accompagnera la levée de l'embargo.

## Le problème des réfugiés bosniaques

D'autre part, le Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) examinaient hier à Genève les scénarios possibles et les alicés d'un retour chez eux des réfugiés et personnes déplacées de l'ex-Yougoslavie, après l'accord de paix de Dayton.

En début de semaine, les Nations unies avaient lancé un appel inter-agences demandant 208 millions de dollars en prévision d'un hiver rigoureux pour les 3,3 millions de personnes à leur charge dans la région.

Le HCR indiquait hier que le retour des réfugiés et déplacés pourrait comporter trois phases.

La première consisterait, selon son porte-parole Ron Redmond, à tenter de reloger 1,3 million de personnes déplacées en Bosnie-Herzégovine même, en leur permettant soit de retrouver leur maison, soit d'en construire d'autres.

La deuxième phase consisterait à permettre le retour en Bosnie-Herzégovine de centaines de milliers de personnes réfugiées dans les républiques voisines, surtout en Serbie et Croatie.

La troisième phase serait de ramener chez eux les quelque 700 000 réfugiés de l'ex-Yougoslavie actuellement dans des pays européens.

«Nous avons besoin de consolider la paix sur le terrain en aidant d'abord les gens qui sont encore sur le terrain en Bosnie», a souligné le porte-parole, souhaitant que les pays européens ne renvoient pas les réfugiés prématurément chez eux. «Cela pourrait léser la consolidation de la paix, parce que la Bosnie ne peut tout simplement pas absorber tous ces gens-là d'un seul coup», a-t-il ajouté.

## Le Canada participera à la force d'interposition

JEAN DION  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Le Canada enverra des soldats dans l'ancienne Yougoslavie pour participer à la Force d'interposition de l'OTAN mise sur pied suite aux accords de Dayton instaurant la paix en Bosnie, mais leur nombre et le rôle exact qu'ils seront appelés à jouer n'est pas encore déterminé.

«C'est sûr qu'il y aura un certain nombre de soldats, mais l'importance de la contribution dépendra de ce que nous pouvons faire et de ce qu'on nous demandera de faire», a déclaré hier le premier ministre Jean Chrétien au terme d'une rencontre avec le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, qui effectuait une visite de trois jours à Ottawa.

M. Chrétien a indiqué que ses ministres des Affaires étrangères et de la Défense, André Ouellet et David Collette, tiendront des pourparlers avec leurs alliés de l'OTAN et devraient saisir le cabinet de propositions à compter de la semaine pro-

chaine. Le premier ministre tient également à ce qu'un débat ait lieu à la Chambre des communes avant qu'une décision finale soit prise.

La Force d'interposition sous contrôle de l'OTAN comprendrait jusqu'à 60 000 hommes d'une vingtaine de pays, dont 40 000 combattants. Il est prévu que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France déploieront les principaux contingents.

Mais si M. Chrétien n'a pas laissé planer de doutes sur la participation militaire d'Ottawa, M. Collette, lui, s'est fait moins catégorique. Le Congrès n'a pas encore ratifié la contribution des Etats-Unis (25 000 soldats) à la Force, et «le Canada n'enverra probablement pas de troupes à moins que les Américains fassent de même», a dit le ministre.

M. Collette a également noté que les dépenses logistiques inhérentes à des opérations de combat du type de celles que met en forme l'OTAN sont «beaucoup plus élevées» que dans le cas des missions de paix de l'ONU: «il faudra examiner les aspects financiers», a-t-il dit.

Par ailleurs, M. Boutros-Ghali a tenu, lors d'un point de presse, à rejeter l'idée voulant que l'accord de Dayton, qui prévoit la partition du territoire bosniaque, illustre l'échec de la mission de paix de l'ONU en ex-Yougoslavie. Mais il a convenu que des leçons devaient être tirées, et «c'est que, s'il n'y a pas d'accord entre les protagonistes d'un conflit, on ne peut pas imposer la paix».

Le secrétaire général s'est quand même dit «optimiste» pour la suite des choses: «Une nouvelle dynamique a été créée, et nous devons bâtir là-dessus. Ce ne sera pas facile, il faudra de la patience et de l'imagination politique, mais la paix prévaudra dans l'ancienne Yougoslavie», a-t-il dit d'un ton ferme.

Quant à la mission de la Force d'interposition, nul n'en connaît évidemment la durée, mais MM. Chrétien et Boutros-Ghali se sont entendus pour dire que ceux qui s'engageraient à y participer devraient tenir le coup jusqu'au véritable rétablissement de la paix, que ce soit «dans six mois ou dans trois ans».

La mort de dix Casques bleus belges au Rwanda

## La Belgique veut entendre le général Dallaire

Les familles des soldats ont porté plainte contre le ministre belge de la Défense

Bruxelles (AFP) — La Belgique souhaite entendre le général canadien Roméo Dallaire, commandant de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) lors du génocide, sur les circonstances qui ont entraîné la mort de dix Casques bleus belges le 7 avril 1994 à Kigali.

Interpellé à ce sujet hier à Bruxelles par plusieurs sénateurs belges, le ministre de la Défense Jean-Pol Poncelet a déclaré que les autorités belges avaient adressé à deux reprises une commission rogatoire au Canada pour pouvoir interroger le général Dallaire.

Les autorités canadiennes se sont déclarées incompétentes et ont transmis ces commissions rogatoires aux Nations unies, qui ont répondu que le général Dallaire bénéficiait d'une immunité, en raison de son mandat officiel au moment des événements, a précisé M. Poncelet.

L'ONU s'est toutefois déclaré compétente pour répondre aux questions des autorités judiciaires belges, mais les réponses sont toujours attendues, a ajouté le ministre belge.

Le général Dallaire s'était déclaré début novembre disposé à répondre aux questions qui lui seraient transmises par l'entremise des Nations unies et à aller dans le détail sur les décisions prises pendant la durée de son mandat.

Il avait annoncé qu'il se rendrait au siège des Nations unies avec l'intention de témoigner dans le cadre d'une enquête sur la mort des Casques bleus belges.

Le ministre des affaires étrangères belges, Erik Derycke, a pour sa part confirmé mercredi devant la Chambre des représentants belge que le gouvernement avait bien reçu des informations alarmantes en provenance de Kigali sur la situation au Rwanda plusieurs mois avant l'assassinat du président Juvénal Habyarimana et le génocide qui a suivi.

Mais aucun des rapports ne faisait état d'un risque de génocide, a-t-il affirmé. Ils soulignaient les dangers d'une nouvelle guerre civile et informaient Bruxelles de distributions d'armes aux milices hutues, de caches d'armes, de liste de Tutsis à exé-

ter et d'un plan d'attentat contre des Casques bleus pour provoquer leur départ.

M. Derycke a précisé que la Belgique avait effectué à l'époque de multiples tentatives auprès des Nations unies pour obtenir une modification du mandat des Casques bleus de la MINUAR.

Willy Claes, ministre des affaires étrangères à l'époque, s'était rendu en visite officielle au Rwanda en février 1994 et avait, à son retour, adressé une lettre au secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, pour lui exprimer l'inquiétude du gouvernement belge et lui demander que la MINUAR puisse agir de manière plus ferme, sans obtenir satisfaction.

Le général Dallaire a pour sa part reconnu avoir informé les Nations unies de la dégradation de la situation au Rwanda plusieurs mois avant les événements.

L'assassinat des dix Casques bleus belges le 7 avril 1994 a provoqué un choc en Belgique. Les familles des victimes viennent de déposer une plainte contre Leo Delcroix, ministre de la Défense à l'époque des événements, «pour omission d'agir et non-assistance à personnes en danger», ont annoncé hier leurs avocats.

## Premières accusations du TPI

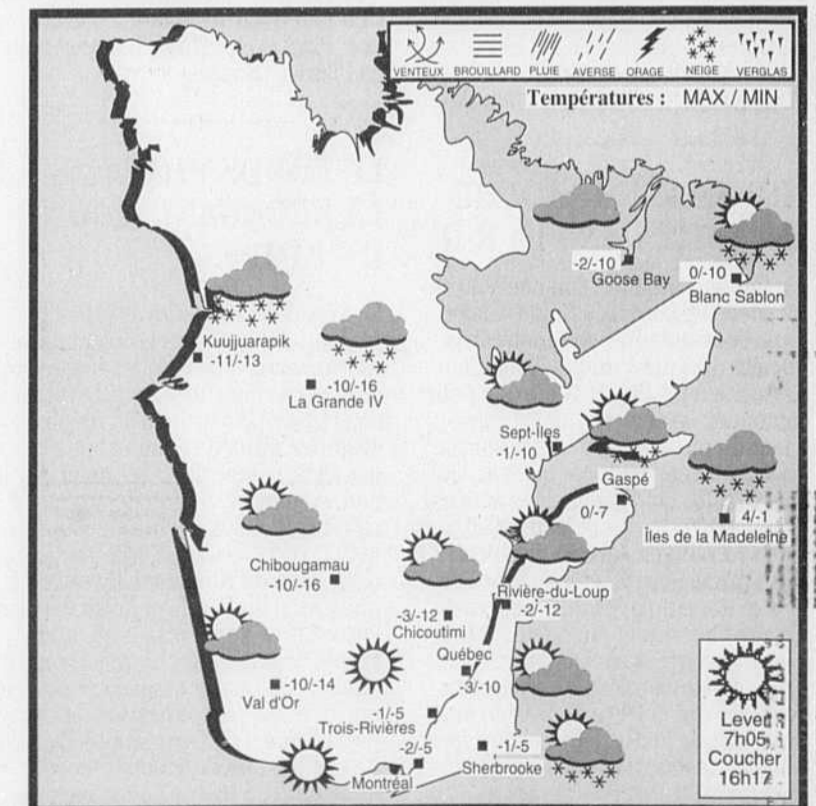
Plusieurs familles belges et rwandaises se sont par ailleurs constituées parties civiles contre le colonel rwandais Théoneste Bagosora, chef de cabinet du ministre de la défense en avril 1994 et cousin du président Habyarimana, a précisé un des avocats, M<sup>e</sup> Eric Gillet.

«De lourdes présomptions pèsent contre le colonel Bagosora, qui aurait personnellement ordonné l'exécution des dix Casques bleus belges», a-t-il ajouté.

Le procureur du Tribunal pénal international (TPI) pour le Rwanda, le Sud-Africain Richard Goldstone, a annoncé hier avoir signé sa première mise en accusation contre plusieurs personnes soupçonnées de participation au génocide qui a coûté la vie à plus de 500 000 Rwandais, essentiellement tutsis. Leurs identités ne seront toutefois pas révélées avant le 12 décembre, a-t-il précisé.

## LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
MONTREAL	max -2	min -5	max 1	-2/5	0/7



	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
QUÉBEC	max -3	min -10	max -4	-4/3	-1/6

	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
OTTAWA	max -5	min -9	max 0	-6/3	-4/3

Vous voyagez?  
**Météo-Monde 1-900-451-4455**  
...la météo à la source

\*Frais applicables

LE DEVOIR

## ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
↑ +9.61 2295.09	↑ +13.45 4672.30	—	— 73.88	— FERMÉ

Troisième trimestre

## Les profits des entreprises canadiennes ont augmenté de 3,2 %

Ottawa (PC) — Les entreprises canadiennes ont vu leurs profits augmenter de 3,2 % au troisième trimestre, et c'est le secteur des pâtes et papiers qui s'en est le mieux tiré.

La croissance des profits a toutefois ralenti par rapport à l'an dernier alors qu'elle avait dépassé les 10 % tout au long de 1994. Au cours des trois premiers trimestres de 1995, la hausse trimestrielle moyenne n'a été que de 2 %, selon le communiqué de Statistique Canada diffusé hier.

Statistique Canada indique que les profits, au troisième trimestre, étaient en hausse dans 12 des 22 secteurs industriels étudiés et dans quatre des huit secteurs financiers.

L'industrie des pâtes et papiers a connu une augmentation de profits remarquable de 28 %. Les bénéfices ont atteint 3,3 milliards, ce qui s'explique par la forte demande mondiale, qui fait fonctionner les usines à pleine capacité, et la hausse des prix. À l'inverse, l'industrie du pétrole et du gaz naturel, où les prix stagnent, a vu ses bénéfices diminuer de 22 %.

Les profits des grandes banques à charte ont eux aussi poursuivi leur tendance à la hausse, comme c'est le cas depuis maintenant sept trimestres. Ils ont atteint 2,2 milliards comparativement à 2 milliards au deuxième trimestre.

## Desjardins croit qu'Ottawa pourra atteindre son objectif budgétaire en 1995-96

PRESSE CANADIENNE

Le Mouvement Desjardins estime que le gouvernement fédéral pourra respecter son objectif d'un déficit à 32,7 milliards pour l'année en cours. Analysant les résultats financiers du gouvernement fédéral touchant la première moitié de l'année financière 1995-96 et publiés la semaine dernière, Desjardins estime que la cible budgétaire sera atteinte.

Si les recettes budgétaires du fédéral ont été plus faibles que prévues en raison des difficultés économiques du pays, ce manque à gagner sera compensé par des taux d'intérêt plus bas, explique Desjardins. Du coup, on verra une diminution des dépenses au service de la dette. Au cours des six

premiers mois de l'année, les revenus ont augmenté à un rythme de 5,4 %, soit moins que les 6,6 % prévus au budget. Les dépenses publiques, elles, n'ont diminué que de 2,6 % plutôt que les 3,6 % envisagés.

Par contre, vu la baisse des taux d'intérêt en début d'année, l'augmentation des frais de la dette ne sera que de 15,5 % plutôt que les 17,9 % prévus. Et comme, selon Desjardins, la baisse des taux devrait se poursuivre, «le taux de croissance du service de la dette devrait être encore plus faible que ne le laisse présager les premiers six mois». Ces économies «devraient compenser totalement les pertes de recettes dues à la faible croissance économique», estime-t-on chez Desjardins.

E N B R E F

### ATTENTISME PRÉ-RÉFÉRENDARE

Ottawa (PC) — Les investisseurs étrangers ont ralenti leurs achats d'actions et d'obligations canadiennes en septembre, un mois avant le référendum sur la souveraineté du Québec. Ceux-ci ont placé un montant de 312 millions \$ dans des valeurs mobilières canadiennes en septembre, soit beaucoup moins qu'en août (5,7 milliards) et en juillet (4,7 milliards), a indiqué hier Statistique Canada. Les placements étrangers en obligations gouvernementales ou de sociétés canadiennes ont totalisé un milliard en septembre, ce qui est bien inférieur aux acquisitions de 5 milliards effectuées pour chacun des deux mois précédents. Les investisseurs étrangers ont aussi vendu pour 532 millions d'actions canadiennes au cours du même mois, ce qui porte à 5 milliards la valeur de leurs retraits ininterrompus de ce marché depuis novembre 1994. Les résidents canadiens ont acheté pour leur part pour 700 millions de valeurs mobilières étrangères en septembre.

### HOFFMANN-LAROCHE INVESTIT DANS LA R-D

En inaugurant, hier, son nouveau siège social québécois à Pointe-Claire, dans l'ouest de l'île de Montréal, la société pharmaceutique Hoffmann-La Roche a profité de l'occasion pour annoncer également un investissement de plus de 20 millions dans la recherche et développement au Québec d'ici les cinq prochaines années. «Pour atteindre les objectifs d'affaires de la compagnie, dix nouveaux emplois ont été créés, et le nombre de nouveaux employés augmentera grâce à cet important engagement financier», a ajouté la société pharmaceutique. Cette dernière n'est pas sans rappeler qu'en 1994, la division pharmaceutique de Roche Canada a investi au Québec 6,9 millions dans la recherche-développement, soit 31 % du chiffre d'affaires de 90 millions réalisé par l'entreprise au Québec.

### OLYMPIA & YORK FAIT UNE ACQUISITION

Olympia & York Properties (O&YP) a conclu une entente portant sur l'acquisition de la division gestion immobilière Counsel Managements Services, faisant ainsi d'O&YP l'une des plus importantes entreprises de services immobiliers au Canada. L'ensemble de ces deux portefeuilles comptera plus de 21 millions de pieds carrés de propriétés sous gestion avec des bureaux à travers tout le pays. Philip Reichmann, président d'O&YP, a ajouté que Counsel Corporation contrôlera une proportion minoritaire de la nouvelle société. Counsel Managements gère présentement plus de 9 millions de pieds carrés de détail dans 94 centres commerciaux à travers le Canada. Quant à O&YP, rejeun de l'empire morcelé Olympia & York, elle gère actuellement plus de 12 millions de pieds carrés d'espaces à bureaux et de détail, de Calgary à Charlottetown, incluant First Canadian Place, l'Exchange Tower et Scotia Plaza à Toronto.

### LE FONDS FTQ DANS LA RÉORGANISATION DE KIMPEX

Le Fonds de solidarité des travailleurs FTQ est intervenu dans la réorganisation de Kimpex en se portant acquéreur de quelque 3 millions sous la forme d'actions privilégiées. «Kimpex procède maintenant à la deuxième étape de sa réorganisation, soit une émission de droits de souscription aux termes de laquelle le Fonds détendra 38 % des actions ordinaires de Kimpex. L'investissement total du Fonds pourrait osciller entre 6,1 et 8 millions», a ajouté le Fonds de solidarité. Kimpex emploie environ 200 travailleurs. Du nombre, quelque 150 personnes sont affectées à l'usine de Drummondville. Kimpex est un distributeur nord-américain de pièces de rechange et d'accessoires destinés aux véhicules récréatifs motorisés.

### DEVICES ÉTRANGÈRES (EN DOLLARS CANADIENS)

Afrique du Sud (rand)	0,3927	Hong-Kong (dollar)	0,1808
Allemagne (mark)	0,9579	Indonésie (rupiah)	0,000615
Australie (dollar)	1,0362	Italie (lire)	0,000882
Barbade (dollar)	0,7011	Jamaïque (dollar)	0,0386
Belgique (franc)	0,047982	Japon (yen)	0,01345
Bermudes (dollar)	1,3734	Mexique (peso)	0,2039
Brsil (real)	1,4966	Pays-Bas (florin)	0,8831
Caribbes (dollar)	0,5189	Portugal (escudo)	0,00955
Chine (renminbi)	0,1684	Royaume-Uni (livre)	2,1157
Espagne (peseta)	0,01156	Russie (rouble)	0,000305
États-Unis (dollar)	1,3535	Singapour (dollar)	0,9821
Europe (ECU)	1,80417	Suisse (franc)	1,2236
France (franc)	0,2780	Taiwan (dollar)	0,05129
Grèce (drachme)	0,00613	Venezuela (bolivar)	0,00821

SOURCE BANQUE DE MONTRÉAL

## Le surplus de logements locatifs continue de se résorber

LE DEVOIR

Le surplus sur le marché locatif se résorbe graduellement au Québec avec une nouvelle diminution, en octobre, du nombre de logements à louer.

Ce faisant, selon la dernière enquête sur les immeubles de trois logements locatifs et plus menée par la SCHL, le taux d'occupation passait de 6,9 % en octobre 1994 à 6,3 % en octobre 1995.

C'est une troisième année consécutive d'amélioration pour le marché locatif, attribuable à une demande de logements plus forte et à une baisse importante de la nouvelle construction.

«Le nombre de nouveaux logements locatifs ne cesse de diminuer depuis ces dernières années (-37 % pour 1995). Par ailleurs, la demande de logements locatifs a été soutenue par deux facteurs: un marché du travail plus actif et un plus faible engouement pour l'accès à la propriété», a expliqué Kim-Anh Lam, économiste à la SCHL.

### Pas encore l'équilibre

Mais l'équilibre n'est pas atteint pour autant. «Les 42 000 logements à louer constituent une offre excédentaire importante, ce qui permet aux locataires de bénéficier encore de faibles hausses de loyer», a ajouté Kim-Anh Lam. Les loyers

ont progressé à moins de 1,5 % en moyenne entre octobre 1994 et octobre 1995, soit un taux inférieur au taux d'inflation.

Sur le plan national, le taux d'occupation moyen dans les immeubles locatifs de trois unités et plus au Canada restait stable à 4,6 % en octobre dernier.

Quant au marché de l'habitation de la grande région de Montréal, le taux d'occupation est en baisse pour une deuxième année consécutive. Il se situe à 6,2 %, alors qu'on comptait 28 000 logements vacants dans la région métropolitaine.

«L'amélioration du marché locatif traduit tout simplement la léthargie qui afflige le marché de la revente et la construction domiciliaire depuis plus d'un an», a souligné Jacques Pelletier, analyste principal de marché à la succursale de Montréal de la SCHL.

M. Pelletier a fait remarquer que la demande de logements locatifs n'a jamais connu une aussi forte progression au cours des cinq dernières années, et ce, malgré la détérioration du marché du travail et la baisse importante du nombre d'immigrants reçus au Québec.

La SCHL a rappelé qu'«on considère un taux de 3 % comme étant représentatif d'un marché équilibré, c'est-à-dire offrant à la fois suffisamment de choix aux locataires et favorables à de nouveaux investissements dans ce secteur».

## Le gouverneur de la Banque du Canada calme les espoirs des propriétaires de maison

Ottawa (PC) — Selon le gouverneur de la Banque du Canada, les propriétaires de maison qui s'attendent à une reprise du marché immobilier sont mieux d'en faire leur deuil. «Il me semble peu probable que la demande dans le marché immobilier, et particulièrement dans le secteur résidentiel, revienne aux niveaux que nous avons connus dans les années 70 et 80», a déclaré hier Gordon Thiessen.

En raison de la politique de la banque centrale qui est de contrôler, sévèrement l'inflation, on verra de moins en moins des cycles de forte

hausse puis de forte baisse comme le secteur immobilier en a connu dans le passé, a expliqué M. Thiessen.

Mais la disparition de ce cycle en montagnes russes ne réglera pas tous les problèmes de l'immobilier, a reconnu le gouverneur. D'une part parce qu'il n'y a pas de nouvelle génération de baby-boomers pour prendre la relève des achats massifs de biens et de maisons, comme on a connu au cours des deux dernières décennies.

De plus, les revenus des ménages n'augmenteront plus aussi rapide-

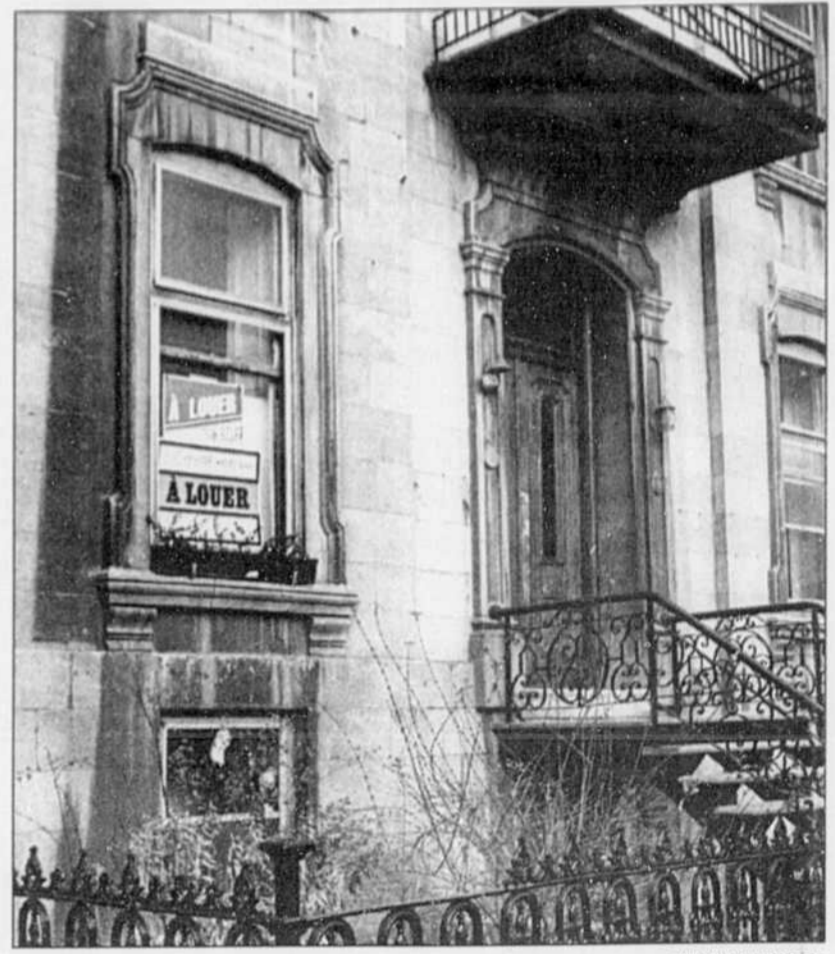


PHOTO ARCHIVES

«Les 42 000 logements à louer constituent une offre excédentaire importante, ce qui permet aux locataires de bénéficier encore de faibles hausses de loyer», a indiqué Kim-Anh Lam, économiste à la SCHL.

ment que dans les années 70, alors que les femmes prénéraient d'assaut le marché du travail.

Enfin, un plus grand contrôle de l'inflation ralentit la demande en matière immobilière. Dans le passé, a expliqué M. Thiessen, les gens avaient en effet tendance à se lancer dans l'immobilier pour se protéger de l'inflation et pour tirer un profit de la revente.

«L'impact d'un faible taux d'inflation, c'est de réduire l'attrait envers l'immobilier en tant qu'investissement spéculatif en vue de gains en capital et d'attirer plutôt l'attention

sur la valeur d'un produit immobilier en tant que lieu de résidence pour les ménages, les bureaux et les autres activités économiques», a-t-il dit.

Enfin, en dépit de taux d'intérêt continuellement en baisse et qui rendent l'acquisition d'une propriété plus abordable, M. Thiessen croit que les consommateurs resteront prudents pendant encore un certain temps en raison des incertitudes politiques et des mises à pied découlant des restrictions budgétaires appliquées par les gouvernements et l'entreprise privée.

## ♦ CARRIÈRES ET PROFESSIONS ♦

### DIRECTEUR(TRICE) DE LA COMMERCIALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT

Le Centre des arts de la Confédération, monument national en mémoire des Pères de la Confédération, a pour mandat d'inspirer les Canadiens, par le biais de leur patrimoine et des arts, à célébrer les origines et l'évolution de ce pays.

Le(la) titulaire du poste fait partie de l'équipe des cadres supérieurs qui se rapportent au Directeur exécutif du Centre ainsi qu'au conseil d'administration. Le directeur de la commercialisation et du développement joue un rôle essentiel dans l'atteinte du mandat unique et exigeant du Centre.

Le Centre des arts de la Confédération, organisme à but non lucratif, comprend la plus grande Galerie et Musée d'art de l'est du Canada, la Jeune compagnie, l'École d'été des arts de la scène du Centre et le mondialement célèbre Festival de Charlottetown. Il offre un programme de chant choral pour enfants et adultes. C'est également l'un des plus importants centres de conférences et de réunions de la province. Le Centre offre aussi une programmation variée tout au long de l'année dans les divers domaines qu'il touche.

EXIGENCES FONDAMENTALES - Compétence reconnue en matière de commercialisation et de développement dans les domaines des arts et du tourisme. Aptitude à élaborer et mettre en oeuvre des plans stratégiques dans les domaines de la commercialisation et du développement. Connaissances en

matière de publicité, de financement, de préparation des publications maison, de commercialisation directe, d'études de marché et de commercialisation du tourisme. Expérience de travail avec des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux, principalement dans le domaine du tourisme. Très bonne expérience de la gestion d'un budget de service. Expérience reconnue du parrainage par des membres et des campagnes de financement de fondations. Solides aptitudes complémentaires dans le domaine professionnel et dans celui des ressources humaines. Aptitude à travailler sur ordinateur (Word ou WordPerfect, Lotus 1-2-3 ou Excel). Même si le(la) candidat(e) sera appelé(e) à travailler en anglais, la connaissance du français est un atout.

Veillez faire parvenir votre demande d'emploi, ainsi que votre curriculum vitae et vos attentes salariales de base à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 1995 :

Comité des candidatures Directeur (trice) de la commercialisation et du développement Centre des arts de la Confédération 145, rue Richmond Charlottetown (I.-P.-É.) C1A 1J1

### DIRECTEUR(TRICE) DE LA GALERIE ET DU MUSÉE D'ART DU CENTRE DE LA CONFÉDÉRATION

Le Centre des arts de la Confédération, monument national en mémoire des Pères de la Confédération, a pour mandat d'inspirer les Canadiens, par le biais de leur patrimoine et des arts, à célébrer les origines et l'évolution de ce pays.

Le Centre de la Confédération est la recherche d'un(e) responsable de la programmation et d'un(e) visionnaire extrêmement motivé(e) pour la Galerie et le Musée d'art du Centre de la Confédération. Le titulaire utilisera ce passionnant mandat pour accroître la visibilité de la Galerie, augmenter le nombre de visiteurs et l'appui financier et public accordé à la Galerie.

La collection de la Galerie, qui compte 3 500 mètres carrés de salles d'exposition, comprend plus de 8 200 oeuvres d'art canadiennes contemporaines et historiques.

Outre la Galerie et le Musée d'art, le Centre de la Confédération abrite la Jeune compagnie, son école d'été des arts de la scène et le mondialement célèbre Festival de Charlottetown. On y offre un programme de chant choral pour enfants et adultes; on y trouve également l'un des plus importants centres de conférences et de réunions de la province. Le large éventail d'activités du Centre permet d'organiser des programmes conjoints.

EXIGENCES FONDAMENTALES : dévouement professionnel et expérience dans le domaine des arts

visuels, de la muséologie et du système muséal canadien et connaissances du mode de fonctionnement et d'exploitation d'un musée et d'une galerie. Aptitude à mettre au point une programmation populaire pour le musée et la galerie. Aptitude à planifier un budget. Excellentes compétences de compréhension et connaissance de l'art canadien tant historique que contemporain. Aptitude à obtenir de la compréhension et connaissance de l'art canadien et leurs programmes. Personne active dans le domaine des arts, qui se tient au courant de l'état des arts et de la culture au pays et joue un rôle de leader dans la communauté. Candidat apte à travailler en équipe, qui possède d'excellentes aptitudes en matière de relations interpersonnelles pour pouvoir bien travailler avec les employés des autres services, le grand public et les artistes. Même si le(la) candidat(e) sera appelé(e) à travailler en anglais, la connaissance du français est un atout.

Veillez faire parvenir votre demande d'emploi, ainsi que votre curriculum vitae et vos attentes salariales de base à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 1996 :

Comité des candidatures Directeur (trice) de la Galerie et du Musée d'art du Centre de la Confédération Centre des arts de la Confédération 145, rue Richmond Charlottetown (I.-P.-É.) C1A 1J1

• ÉCONOMIE •

L'hiver doux de 1995 n'a pas nui à Gaz Métro

**LE DEVOIR**  
Le bénéfice net de la Société en commandite Gaz Métropolitain pour l'exercice se terminant le 30 septembre 1995 a atteint 135 millions, comparativement à 123,6 millions en 1994. Le bénéfice net (moyen) par part est de 1,30 \$, comparativement à 1,24 \$ en 1994. Les livraisons de gaz naturel en 1995 sont en hausse de 2 % par rapport à l'exercice précédent et ont atteint 5,9 milliards de mètres cubes. Ce résultat est d'autant plus remarquable que l'hiver fut particulière-

ment clément alors que celui de 1994 avait été des plus froids. «En raison d'une baisse de quelque 35 % du prix du gaz naturel par rapport à celui de 1994, ce qui a représenté une économie de 120,3 millions pour la clientèle, les revenus ont enregistré une diminution de 7,7 % par rapport à l'exercice précédent, et se situent à 1,13 milliard. Mais la marge bénéficiaire brute, qui n'est pas affectée par le prix de la marchandise revendue à son prix d'acquisition, montre une croissance de 6,3 % pour atteindre 460 millions», a ajouté Gaz Métro. Enfin cette dernière,

à titre de commandité, a annoncé la distribution trimestrielle de bénéfices de 33 cents par part, soit l'équivalent de 1,32 \$ par part sur une base annuelle. Quant à Gaz Métropolitain, filiale en propriété exclusive de Noverco et détenant entre autres une participation de 80 % dans Société en commandite Gaz Métropolitain, sa part du bénéfice net non consolidé atteint 10,4 millions pour l'exercice 1995, comparativement à 21,8 millions un an plus tôt. Les revenus de l'exercice sont en hausse, passant de 126,3 millions à 132,1 millions.

Des profits records pour la Banque TD

Toronto (PC) — La Banque Toronto-Dominion a enregistré des profits records de 794 millions, ou 2,51 \$ en 1995, en hausse de 17 % par rapport à ceux de 1994, qui s'élevaient à 683 millions (2,14 \$ l'action). L'institution financière a connu un revenu net de 226 millions ou 72 cents l'action ordinaire pour le quatrième trimestre de 1995, en hausse par rapport à 195 millions ou 62 cents l'action ordinaire en 1994. La banque a réussi cette année à atteindre des niveaux inégalés au chapitre du revenu d'intérêts net et

des autres revenus tout en réduisant la provision pour pertes sur prêts à 180 millions. Il s'agit de la provision la moins élevée en plus de dix ans. «Notre rendement caractérisé au cours d'une période caractérisée par une croissance économique modeste reflète les efforts remarquables accomplis à l'échelle de la Banque, que ce soit au sein de nos entreprises traditionnelles ou de nos nouvelles entreprises», ont affirmé hier le chef de la direction de la banque, Richard Thomson, et le pré-

sident, A. Charles Baillie. La Banque TD a profité de l'occasion pour augmenter de 14 % ou de 3 cents l'action son dividende trimestriel, qui passe à 25 cents l'action. Il s'agit de la troisième hausse du dividende trimestrielle au cours des deux derniers exercices. Au 31 octobre 1995 l'actif de la T.D. atteignait 108,8 milliards, en hausse de 9 % sur celui de 99,8 milliards comptabilisé un an plus tôt. Les prêts nets à intérêt non comptabilisés se chiffraient à 704 millions contre 727 millions.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

Le nouveau cégep Gérard-Goдин offrira des cours de formation préuniversitaire et technique dans l'ouest de l'île de Montréal. Désireux de s'intégrer étroitement au milieu socio-économique, le Cégep travaillera en collaboration avec les industries et les entreprises locales.

## Directrice générale ou directeur général

**LE DÉFI**  
Vous participerez à la définition de la structure organisationnelle et aux choix des grandes orientations pédagogiques du cégep, en plus d'élaborer les plans et les devis en prévision de la construction. Par ailleurs, vous assumerez toutes les fonctions de direction, de planification, de coordination, d'organisation, de mise en œuvre et de contrôle de l'ensemble des programmes, sous l'autorité du conseil d'administration.

**LES EXIGENCES**  
Vous devez posséder une formation universitaire de deuxième cycle et un minimum de dix années d'expérience en gestion dans une entreprise privée ou publique, dont au moins cinq à titre de cadre supérieur. On compte sur vos solides compétences dans la négociation avec les syndicats et les entreprises et dans les communications verbales et écrites, sur votre leadership et sur votre sens de la planification stratégique.


**LES CONDITIONS DE TRAVAIL** : selon le Règlement déterminant les conditions de travail des directeurs généraux des collèges d'enseignement général et professionnel.

**L'ENTRÉE EN FONCTION** : janvier 1996

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 15 décembre 1995 à la Présidente du conseil d'administration, Concours DG-95, Cégep Gérard-Goдин, C.P. 60, Pierrefonds (Québec) H9H 4K8.



Cégep Gérard-Goдин



## Université Laurentienne

### ORTHOPHONISTES

#### PROGRAMME DE MAÎTRISE EN ORTHOPHONIE

Le Programme de maîtrise en orthophonie de l'Université Laurentienne sollicite des candidatures à des postes en Orthophonie au niveau de professeur adjoint ou de professeur agrégé pour enseigner en français.

Entrée en fonction: le 1er janvier 1996 ou le 15 juillet 1996.

Titres et qualités: Orthophoniste bilingue. Doctorat en orthophonie ou dans une discipline connexe. Un dossier de recherche courant. Expérience en enseignement et en direction de projets de recherche.

Dans le cadre du programme conjoint avec l'Université d'Ottawa, l'Université Laurentienne doit assurer les cours suivants:

- Méthodologie de la recherche employée en orthophonie et en audiologie
- Troubles de l'articulation
- Troubles de la fluidité
- Troubles de la phonation
- Troubles de la parole et du langage chez des populations particulières
- Counselling

Conformément à la politique de bilinguisme de l'Université Laurentienne, le bilinguisme passif (français/anglais) est une condition d'obtention de la permanence. L'Université offre gracieusement à ses professeurs des cours de langue seconde.

L'Université Laurentienne souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et encourage toutes les personnes qualifiées, y compris les femmes, les Autochtones, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées à poser leur candidature.

Conformément aux exigences de l'Immigration canadienne, cette annonce s'adresse aux citoyennes et citoyens canadiens ainsi qu'aux résidentes et résidents permanents.

Candidature: adresser la lettre de candidature, le curriculum vitae et les noms de trois répondants avant le 5 janvier 1996

à: Dr. Gratien Allaire, directeur intérimaire  
Programme de Maîtrise en orthophonie  
Université Laurentienne  
Sudbury, Ontario P3E 2C6



## Le Collège de Maisonneuve

requiert les services d'une

### DIRECTRICE ou D'UN DIRECTEUR DES ÉTUDES

Le Collège de Maisonneuve fournit des services de formation préuniversitaire (53 %) et technique (47 %) à plus de 5 400 étudiants en formation initiale et à environ 7 000 autres en formation continue. Plus de 700 personnes travaillent à la réussite de cette population. Les services du Collège, offerts aux individus et aux entreprises, sont disponibles au campus principal, de même qu'à l'Institut de chimie et de pétrochimie et au centre-ville.

**Fonctions:**  
La directrice ou le directeur des études est responsable des Services de formation qui regroupent tous les services de l'enseignement régulier, le Centre aux adultes et aux entreprises, le Service des affaires étudiantes et le Service collégial de développement de matériel didactique. Il est responsable, sous l'autorité du directeur général, de la gestion et du développement de toutes les activités de formation et de service à la clientèle de l'établissement.

**Exigences:**  
Formation universitaire, de second cycle de préférence. Dix années d'expérience dans le domaine de l'éducation, comprenant une expérience en pédagogie, de préférence en enseignement, et cinq années d'expérience dans des fonctions de gestion. Une connaissance approfondie de l'enseignement collégial.

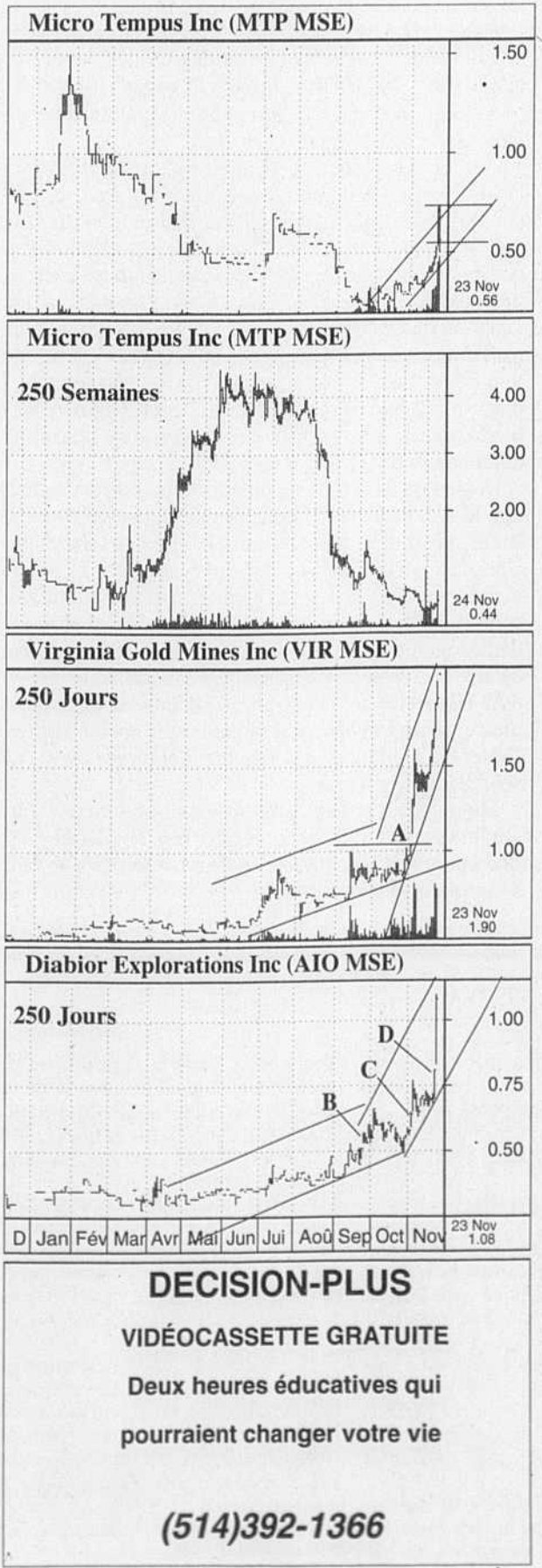
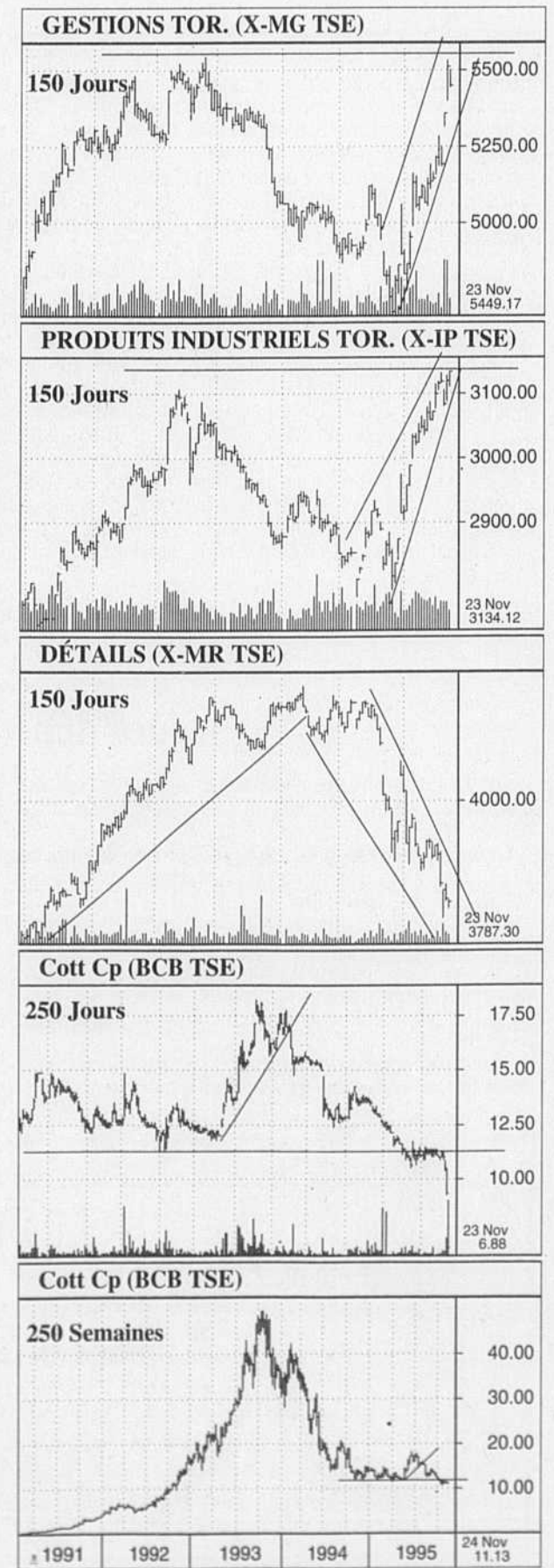
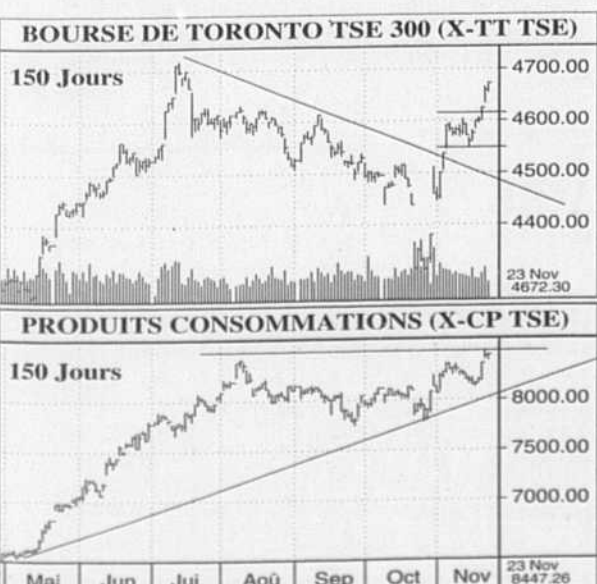
**Traitement:**  
Selon le Règlement ministériel déterminant le traitement du personnel hors-cadre des cégeps.

Faire parvenir votre candidature, avec curriculum vitae, au plus tard le 5 décembre 1995, 16h30, au: Président du Conseil d'administration  
«Concours DE-95»  
Collège de Maisonneuve  
Secrétariat général  
3800 rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec)  
H1X 2A2

COUP D'ŒIL BOURSIER

Quand la soupe est chaude  
MICHEL CARIGNAN  
COLLABORATION SPÉCIALE

À Toronto, la plupart des secteurs ont ralenti leur élan sans toutefois amorcer une correction. La consommation, qui s'est élançée vers sa résistance sans augmentation de volume, ne surprendrait pas si elle arrêtait à la résistance puisque la force de l'élan n'est pas évidente. La gestion et les industrielles ont fait de même. Les services financiers et les minières, par contre, ont continué, mais faiblement, tandis que le détail, qui n'avait pas participé au mouvement, continue de glisser vers le bas de la pente. Je profite de l'accalmie des titres dinosaures qui composent le TSE 300 pour faire un petit suivi de quelques titres mentionnés récemment. Le titre d'aujourd'hui est dédié à Cott Beverage, dont je disais hier qu'il fallait surveiller la «débarque» qu'il allait subir. La force avec laquelle il traversait son support de 11 \$ à la baisse me donnait des sueurs froides. J'ai d'ailleurs aussi montré le phénomène à un groupe d'environ deux cents personnes hier soir à l'Hôtel Delta de Montréal. De tels mouvements, j'appelle ça de la soupe chaude et il faut toujours prendre ces mouvements au sérieux et vendre, vendre, au moins en partie si on n'a pas le courage de les vendre toutes. Ça fait trois jours que le mouvement de panique à la baisse était prévisible. Micro Tempus, monté à 0,40 \$ samedi, a grimpé jusqu'à 0,75 \$ où une prise de profit s'imposait. Maintenant, le prochain signal technique haussier se produira si le titre se déplace de côté pendant quelques jours et s'il repart à la hausse à partir de ce point. Virginia Gold, démontré le 9 octobre, est passé au-dessus de sa résistance au début de novembre et maintient sa tendance haussière depuis lors. Présentement, ce n'est pas le temps d'acheter, c'est le temps d'encaisser une partie pour ceux qui en ont et ensuite il faut suivre le couloir haussier. S'il en sort, on vend la moitié de ce qui reste et s'il continue à la baisse, on vend le reste. Diabior est dans la même situation. Il a montré trois points techniques d'achat. Pour le moment, on prend des profits et on attend le bris de la tendance pour vendre le reste.



	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)		
<b>BOURSE DE MONTRÉAL</b>						
XXM:Indice du marché	10187	2295.09	+9.61	0.4		
XCB:Bancaire	5058	2824.03	+2.12	0.1		
XCO:Hydrocarbures	1218	1695.84	+18.85	1.1		
XCM:Mines et métaux	1539	3132.22	+15.35	0.5		
XCF:Produits forestiers	596	2813.86	+21.71	0.8		
XCI:Bien d'Équipement	2648	2160.41	+8.30	0.4		
XCU:Services publics	2030	1924.91	-1.24	-0.1		
<b>BOURSE DE TORONTO</b>						
TSE 35	10995	246.91	+1.09	0.4		
TSE 100		285.74	+0.82	0.3		
TSE 200		272.11	+0.82	0.3		
TSE 300	23985	4672.30	+13.45	0.3		
Institutions financières	4480	3629.11	+4.31	0.1		
Mines et métaux	1198	5266.37	+19.48	0.4		
Pétrolières	3633	4469.53	+43.35	1.0		
Industrielles	5005	3134.12	+14.82	0.5		
Aurifères	959	10196.42	+42.92	0.4		
Pâtes et papiers	1243	4642.27	+20.93	0.5		
Consommation	1301	8447.26	+11.23	0.1		
Immobilisières	59	1720.18	-6.41	-0.4		
Transport	375	4659.91	-14.49	-0.3		
Pipelines	634	3856.95	+11.39	0.3		
Services publics	1088	3364.35	+6.46	0.2		
Communications	1861	8083.11	+6.74	0.1		
Ventes au détail	1079	3787.30	-5.26	-0.1		
Sociétés de gestion	1065	5449.17	-62.23	-1.1		
<b>BOURSE DE VANCOUVER</b>						
Indice général	18421	773.96	-1.10	-0.1		
<b>MARCHÉ AMÉRICAIN</b>						
30 Industrielles		5041.61	-	-		
20 Transports		2031.44	-	-		
15 Services publics		214.08	-	-		
65 Dow Jones Composé		1683.46	-	-		
Composite NYSE		319.71	-	-		
Indice AMEX		529.56	-	-		
S&P 500		598.40	-	-		
NASDAQ		1021.24	-	-		
<b>LES PLUS ACTIFS DE TORONTO</b>						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
TOR BK	1485	25.63	24.75	25.00	-	-
PETRO-CDA I	1268	7.63	7.13	7.63	+0.50	+7.0
SHERBRO INC	928	20.13	19.83	20.13	+0.30	+1.9
CDN PACIFIC LTD	866	25.38	24.88	24.88	-0.50	-2.0
SHAW COMM INC C B	798	8.00	7.88	7.88	-0.13	-1.6
COTT CP	681	7.63	6.50	6.88	-2.50	-26.7
ROYAL BANK OF CDA	675	31.50	31.13	31.25	-	-
HMH CHINA INVEST	656	0.21	0.16	0.20	+0.04	+25.0
ANCHOR LAMINA INC	647	5.75	5.50	5.63	+0.13	+2.4
CDN IMPERIAL BK	638	39.38	39.13	39.25	-	-
<b>LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL</b>						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
MICRO TEMPUS INC	990	0.74	0.50	0.56	-0.15	-21.1
MORRISON PETROLS	462	7.00	7.00	7.00	+0.13	+1.9
LONDON INSUR E PR	400	26.75	26.75	26.75	+0.38	+1.4
CDN PACIFIC LTD	374	25.38	24.88	25.00	-0.25	-1.0
DIABIOR EXPLOR INC	374	1.10	0.83	1.08	+0.27	+33.3
IPL ENERGY INC	367	32.50	32.38	32.50	+0.25	+0.8
CECLOT ENERGY B	287	9.00	8.88	9.00	+0.25	+2.9
BCE INC	258	45.00	44.63	45.00	+0.25	+0.6
SUNCOR INC I	250	17.00	17.00	17.00	-	-
VIRGINIA GOLD	248	2.00	1.86	1.90	+0.04	+2.2

**DECISION-PLUS**  
VIDÉOCASSETTE GRATUITE  
Deux heures éducatives qui pourraient changer votre vie  
(514)392-1366

## É D I T O R I A L

## Bye-bye, Radio-Canada

Gilles Lesage

Les mesures de compression et de restructuration confirmées par Perrin Beatty, mercredi, n'annoncent rien de bon pour l'avenir de la Société Radio-Canada (SRC). Le PDG et la vice-présidente Michèle Fortin tentent de se montrer rassurants quant au fait que la programmation ne sera pas affectée par ces contraintes financières et les exigences du nouveau paysage audiovisuel. Mais les coupes s'ajoutent aux mises à pied et les mauvaises nouvelles continuent de s'accumuler. Au point que la survie de la radio et de la télé publiques canadiennes, originales et de qualité, est désormais en cause.

**L**a crise des finances publiques n'épargne aucun secteur, si important soit-il. Il va de soi que les deux réseaux fassent leur part pour alléger quelque peu le déficit de l'État fédéral et, du coup, retrouver une certaine minceur. Quand il y a trop de gras et que l'obésité s'en mêle, il faut réagir avec vigueur et rigueur. Ce qui a été fait d'ailleurs au fil des ans, depuis une décennie en fait, à la SRC. Mais il arrive un moment où les compressions à l'aveugle, réparties également d'un secteur à l'autre, d'un réseau à l'autre, portent atteinte au mandat fondamental et virent tristement à l'anémie pernicieuse. On en est là, à tout le moins pour le réseau français, institution culturelle centrale et irremplaçable.

Le printemps dernier, refusant de livrer l'énorme commande imposée par Ottawa, le président Tony Manera a préféré démissionner. Le gouvernement fédéral a trouvé d'autres hérauts à ses messages qui, d'une année à l'autre, affectent Radio-Canada comme une peau de chagrin. Sans le dire, toutefois.

En principe, Ottawa n'a pas modifié le rôle vital que les deux réseaux jouent au Canada depuis 60 ans, mais il les affame en réduisant les budgets de façon draconienne. En principe, le gouvernement fait des études et attend des rapports pour réorienter non seulement Radio-Canada mais aussi Téléfilm Canada et l'ONF (Office national du film). En attendant, cependant, il ne se prive pas pour couper allégrement à gauche et à droite.

C'est dans cette perspective terriblement inquiétante qu'il faut voir les compressions supplémentaires de plus de 200 millions de dollars que la SRC doit effectuer d'ici un an et demi, sans compter les 120 autres millions prévus pour l'exercice financier

suivant. Décentraliser, éliminer des activités hors programmation, optimiser les structures d'exploitation, voilà des objectifs essentiels pour toute entreprise. Ce qui cloche, par contre, c'est de prétendre que l'on peut réduire du quart environ le nombre d'employés et du cinquième le budget total, sur une période de quatre ans, sans que la qualité et la variété de la programmation, propres à la SRC, soient affectées de quelque manière. Si tel est bien le cas, le public canadien a été leurré gravement.

On improvise, on fait comme si, on siffle en traversant le cimetière, pendant que l'agonie se prolonge. Le pire, c'est que personne n'est au bout de ses peines, pas même les porte-parole radio-canadiens qui jouent bravement le jeu et tentent de faire croire qu'il y a indéfiniment moyen de faire de plus en plus

avec de moins en moins.

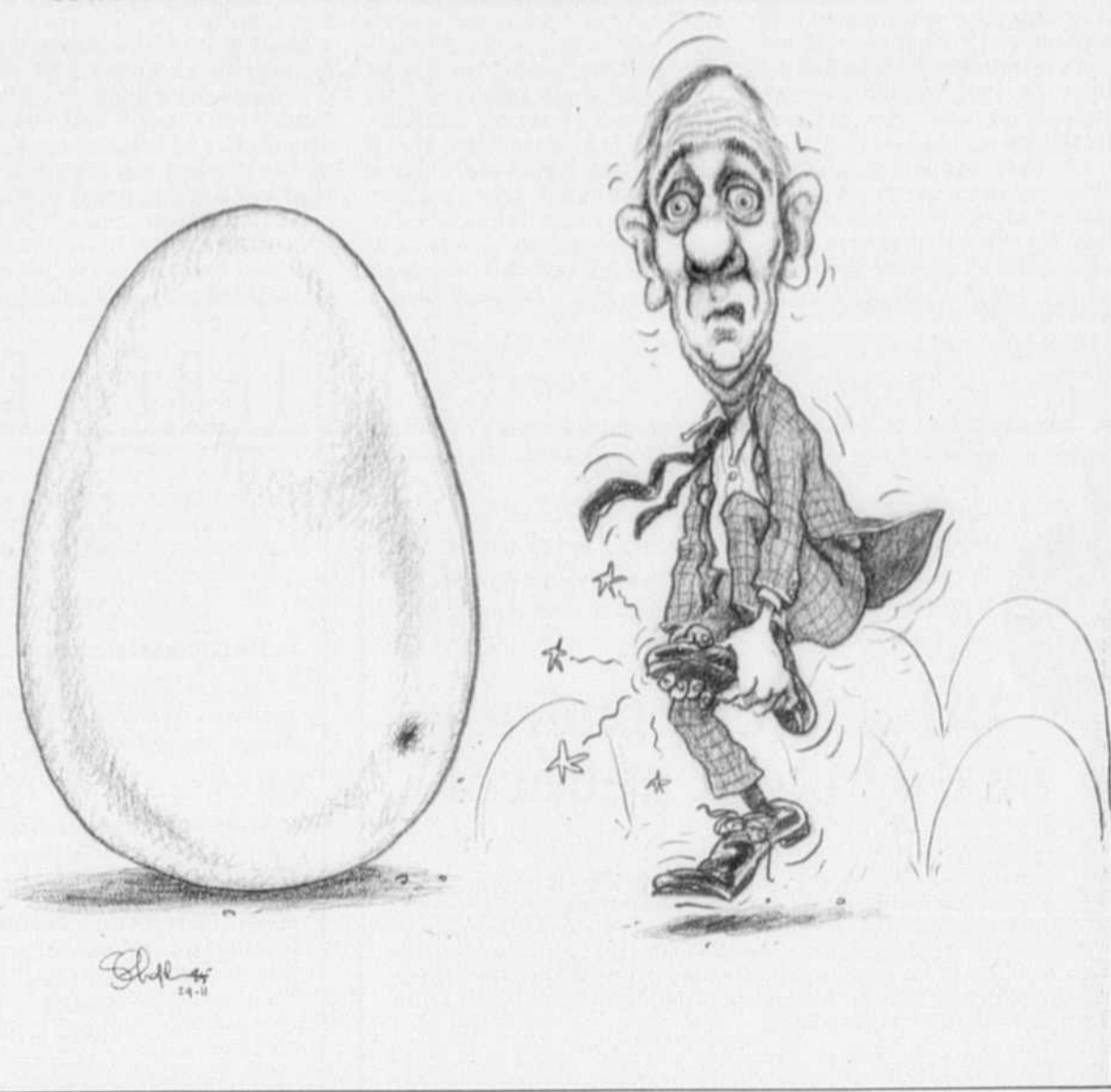
**Quand le régime minceur tourne à l'anémie.**

Les ombres se font encore plus menaçantes. Que réserve le prochain budget Martin, en février, à des sociétés étatiques, au premier chef la SRC, affligées d'anémie? Le rapport de Pierre Jeanneau sonnera-t-il le glas des trois grandes institutions culturelles qui relèvent d'Ottawa? La direction de Radio-Canada continuera-t-elle de remplir docilement les commandes en cascades qui lui sont imposées?

Si l'on ajoute à ces pénibles interrogations l'incompréhension viscérale du gouvernement fédéral — dont le chef confie que, voulant bien dormir, il n'écoute pas Radio-Canada —, il y a lieu d'être pessimiste quant à l'avenir. Se rajeunir, innover, avoir de l'audace, c'est bien beau, encore faut-il en avoir les moyens.

Quand la descente aux enfers devient la politique officielle et que le mépris répand partout ses microbes, on se demande s'il ne vaudrait pas mieux mettre la clé dans la porte du secteur public et le livrer, pieds et poings liés, au privé qui guette sa proie comme un vautour.

JOHNSON VEUT TUER LA CONTESTATION DANS L'OEUF



## La question du leadership politique

**L**a démission annoncée de Mike Harcourt comme premier ministre de la Colombie-Britannique, quelques semaines à peine après celle de Jacques Parizeau comme premier ministre du Québec, soulève une question importante. Le public est-il devenu trop exigeant envers ses leaders, moins enclin à pardonner la moindre gaffe? Bien sûr, les situations sont différentes. M. Harcourt a dirigé un gouvernement arrivé à la fin de son mandat et donné perdant dans les sondages. De plus, un scandale impliquant le financement du NPD provincial venait de prendre une tournure plus critique.

Donc, la démission annoncée de M. Harcourt, lui-même indemne dans l'histoire du *Bingogate* mais accusé avec raison d'un manque de leadership, s'imposait. Et elle permettra au NPD, avec un nouveau chef, non pas, de toute évidence, de remporter l'élection provinciale prévue pour le printemps 1996, mais au moins de sauver les meubles.

Au Québec, la gaffe de M. Parizeau — ou fut-elle un geste délibéré? — pourfendant l'argent et le vote ethnique ne pouvait qu'envenimer une situation déjà très polarisée à la suite du référendum. Son départ de la scène politique, réclamé par la majorité des éditorialistes et par un bon nombre même dans le camp souverainiste, fut le prix à payer pour rétablir un minimum d'harmonie dans la société québécoise. (Il est vrai que la présence de Lucien Bouchard comme successeur naturel a joué dans cette histoire.)

En général, on assiste dans le monde occidental à un désenchantement profond des électeurs envers leurs leaders. C'est une chose d'être un parti ou un candidat au pouvoir; c'en est une autre de les appuyer dès qu'ils montent de l'inéptie dans la gestion d'une quotidienneté plutôt grise. C'est ce qui est en train d'arri-



PHILIP RESNICK

ver à John Major et aux conservateurs en Grande-Bretagne. C'est l'expérience d'un Jacques Chirac, élu président de la France au mois de mai mais dont les politiques, tant interne qu'internationale, semblent être déconnectées de la volonté populaire.

Un autre signe du temps: la décision de Colin Powell, pourtant très populaire auprès de l'opinion américaine, de ne pas se porter candidat dans la course à la présidence. Car les médias chez nos voisins du Sud peuvent être d'une férocité extrême envers la classe politique et la vie privée des candidats.

Enfin, le mépris de l'opinion envers ses leaders déçus soupçonnés de corruption — pensons à un Collor de Melo au Brésil, à un Salinas au Mexique et, en attendant le jugement des tribunaux, à un Brian Mulroney et à son entourage — rend encore plus aléatoire la vocation politique, comme l'a appelée Max Weber.

D'une part, le leadership politique de nos jours exige une probité personnelle, une clarté de vision et des qualités de rassembleur qui sont plutôt rares, même en régime démocratique, et encore plus dans des sociétés complexes comme les nôtres.

D'autre part, le leadership exige une capacité de rallier les différents points de vue à l'intérieur de son propre camp politique malgré des rivalités bien humaines, et de forger un minimum d'unité autour de

projets précis. Certains chefs politiques y réussissent, au moins pour un certain temps — pensons à Margaret Thatcher, Ronald Reagan, François Mitterrand ou Pierre Trudeau. D'autres ont beaucoup plus de mal.

A une époque où les capacités d'intervention des leaders politiques face aux problèmes de la globalisation, des transformations technologiques et des menaces écologiques sont diminuées, et où les moyens fiscaux de se payer les politiques qu'on voudrait adopter font défaut, les déceptions des électeurs risquent d'être d'autant plus profondes.

Que peut-on espérer? Quelques hommes ou femmes charismatiques — ces leaders dont rêvait Weber — qui nous promettent le réenchantement du monde, au moins pour un instant? Des gestionnaires qui, sans posséder des qualités personnelles exceptionnelles, arrivent tout de même à se doter d'une auréole de compétence? Ou des leaders, soit corrompus, soit tout simplement pas à la hauteur de nos désirs?

En fin de compte, le peuple — tout en restant sévère face aux déboires de ses dirigeants — doit attendre les jugements qu'il porte sur la classe politique dans son ensemble. Car cette dernière, issue de ses rangs, n'est pas meilleure ou pire que les citoyens qu'elle représente.

Peut-être attendons-nous trop de nos leaders politiques, quand le peuple, le vrai détenteur de la souveraineté en régime démocratique, est trop occupé à ses affaires personnelles et trop peu concerné par celles de la *respublica*, de la sphère publique.

Comme le nota cet oracle de la modernité que fut Montesquieu, les régimes démocratiques exigent des qualités civiques de la part de leurs citoyens. C'est cette vertu, plus encore qu'un nouveau style de leadership politique, qu'il faudrait promouvoir dans nos sociétés de fin de siècle.

## Un simplisme au goût amer

Jean-Robert Sansfaçon

**A**u cours de la campagne référendaire, la direction de CP Rail a menacé de déménager son siège social à l'extérieur du Québec advenant un vote favorable à la séparation. Maintenant que le résultat du vote est connu, que le NON l'a emporté, CP Rail annonce qu'elle ira quand même de l'avant, précisant cette fois qu'il s'agit d'une décision strictement d'affaires. Après tout, n'est-ce pas vrai que CP Rail réalise 80 % de son chiffre d'affaires dans l'ouest du pays?

Acceptons donc cette dernière version des faits, mais laissons tout de même courir notre esprit à tenter d'imaginer l'effet dramatique qu'aurait eu une telle annonce un mois seulement après un vote majoritaire en faveur de l'indépendance. Une tactique honteuse de la part d'une grande société qui doit pourtant beaucoup aux Québécois.

Dans cette vaste restructuration qui touche aussi d'autres filiales que CP Rail à l'intérieur de la société mère CP Ltée, Montréal perd 700 emplois et Toronto 640 emplois, tous deux au profit de Calgary.

En plus de ces pertes d'emplois — un drame pour chacun des employés affectés —, le départ de CP Rail impose aux Montréalais et aux Québécois qu'ils fassent le deuil d'un symbole puissant: celui de la construction de la fédération canadienne à partir d'ici, de Montréal, longtemps le principal centre financier et industriel.

Personne ne peut se réjouir du déclin de Montréal et du départ de sièges sociaux vers d'autres centres financiers au pays. Personne ne peut, non plus, accepter cette réalité comme une fatalité ou, pire, comme étant le résultat de la volonté des francophones québécois d'affirmer leur identité. Pourtant, n'est-ce pas ainsi qu'on peut interpréter l'attitude du premier ministre canadien, cette semaine, en Chambre?

La première personne qui aurait dû crier sa déception et s'interroger à voix haute sur l'importance pour le Canada d'un déménagement comme celui du CP, c'est M. Chrétien. Les gouvernements qui se sont succédé à Otta-

wa depuis 30 ans portent ensemble une large part de responsabilité dans la déconfiture du transport ferroviaire au profit de la route. Malgré cela, mercredi, le premier ministre Chrétien a choisi de couper court à la réflexion et de faire porter tout le poids de ce déménagement sur les épaules des souverainistes. «Avec le climat qu'ils ont créé au Québec au cours des dernières années et très souvent l'intolérance dont ils ont fait preuve envers les minorités, a déclaré M. Chrétien, il ne faut pas se surprendre que des gens veulent quitter Montréal à ce moment-ci.» Point à la ligne.

Le premier ministre réalise-t-il qu'en simplifiant de la sorte, il ne s'attaque pas seulement à ses ennemis politiques d'en face au Parlement, mais à tous les Québécois aux prises avec un handicap économique de nature structurelle depuis bien avant la montée du nationalisme?

S'il est un symbole par excellence de la fédération canadienne, et maintenant de ses difficultés, c'est le chemin de fer dont la construction visait, précisément, à créer un marché d'est en ouest, incluant le Québec. Sans le chemin de fer, qui sait si cette créature bicéphale qu'est le Canada existerait.

Depuis qu'il est devenu premier ministre, il y a deux ans, M. Chrétien peut difficilement se flatter de s'être fait le défenseur et le promoteur des intérêts de sa province d'origine, encore moins d'être intervenu dans le but d'y maintenir ou d'y créer des emplois. De l'annulation du contrat des hélicoptères à l'acceptation sans réaction du déménagement du CP, sans oublier le soutien discriminatoire en faveur de Canadien international au détriment d'Air Canada et de l'est du pays, l'attitude du premier ministre invite à croire que sa haine des «séparatistes» l'amène à confondre ses ennemis politiques avec l'ensemble des Québécois.

Mieux que la présence des souverainistes au pouvoir à Québec, cela expliquerait-il que 59 % des Québécois désapprouvent son travail, une chute de popularité de 22 points en quelques semaines?

## L E T T R E S

## Tout gèle, monsieur le maire

Pendant que les sans-abri se cherchent un toit, que les chômeurs sont de plus en plus nombreux, que les cols bleus font la loi, monsieur le maire jouissait des doux plaisirs d'Asie.

Monsieur le maire, l'hiver est arrivé à Montréal et vous vous préparez à nous déballer votre beau cadeau environnemental. Ici, il pleut, il neige, il grêle. Tout gèle, monsieur le maire. Pendant que vous étiez là-bas, ici, nous étions vos otages, le nettoyage des routes est au ralenti, les chemins sont impraticables, nos aînés ne peuvent pas sortir et nos enfants ne sont pas en sécurité. Vous voulez tenir tête aux cols bleus; ce

sont les citoyennes et les citoyens qui finiront par vous tenir tête! Quelles sont vos priorités?

Danielle Métras

Montréal, 15 novembre 1995

## Ô Canada!

On dit que le Canada est un grand pays uni et multiculturel. Voyons d'un peu plus près ce que ses citoyens chantent si fièrement dans leur hymne national.

Dans le premier couplet, on y rappelle que c'est la «Terre de nos aïeux». Exclut tous ceux dont les grands-parents n'ont pas vécu au Canada? Plus loin, on y parle de «porter la croix».

La croix est un signe ostentatoire des chrétiens. Exclut les juifs, les musulmans, les bouddhistes, les hin-

dous, etc.? Dans le deuxième couplet, on y chante «il (le Canadien) est né d'une race fière». De quelle race s'agit-il donc? Dans le quatrième couplet, on remet ça avec «parmi les races étrangères»...

Voilà de quoi faire rougir tous ces chantres du fédéralisme flexible et tolérant. On connaît les origines de ce chant patriotique et avec quelle hâte il a été adopté tel quel comme hymne national du Canada il y a une trentaine d'années.

Toutes ces bonnes personnes qui font la chasse aux racistes et qui luttent contre l'exclusion ethnique devraient comprendre le sens des paroles de notre hymne national avant de se lever pour l'entonner.

Gilles Trudel  
Sainte-Geneviève-de-Batiscan,  
16 novembre 1995

## À P R O P O S

## ...des dépenses de santé

En dollars courants, les dépenses de santé *per capita* atteignent 2175 \$ en 1991, soit un accroissement de 271,1% depuis 1976.

Cette augmentation est expliquée principalement par l'évolution de la quantité et de la variété des services, conjuguées avec leurs prix.

En dollars constants de 1986, les dépenses *per capita* sont chiffrées à 1789 \$ en 1991 par rapport à 1100 \$ en 1976. Cette fois, puisqu'il y a correction pour l'inflation des prix, l'augmentation est moindre, soit 62,6% au cours de la période. Celle-ci traduit l'évolution de l'utilisation des services.

L'accroissement des dépenses *per capita* en dollars constants au cours des trois périodes quinquennales est

respectivement de 17,2%, 16,2% et 19,4%.

En 1991, les dépenses totales de santé du Québec sont chiffrées, en dollars courants, à 15,4 milliards \$, un accroissement de 310% depuis 1976, alors que ces dépenses totalisaient 3,8 milliards \$. En dollars constants de 1986, les dépenses de santé se chiffrent à 12,7 milliards \$ en 1991.

Par rapport à 1976, l'augmentation est de 79,3%. L'accroissement des dépenses en dollars constants au cours des trois périodes quinquennales est respectivement de 19,9%, de 19,1% et de 25,6%.

Le Québec comparé: indicateurs sanitaires, démographiques et socioéconomiques  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

## Un authentique patriotisme

Pour transcender les nationalismes ethniques

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

Député de Borduas, ex-adjoint parlementaire de René Lévesque et coauteur de L'Option sur la souveraineté-association

**D**epuis les propos choqués du premier ministre Parizeau le soir du référendum, une polémique salutaire s'est engagée sur la place publique en regard des types de nationalismes acceptables ou inacceptables dans une société qui ambitionne aux plus hauts standards de civilisation et de démocratie.

Le cœur du débat se résume pour l'essentiel à savoir si l'on peut pratiquer un nationalisme d'ouverture tout en faisant référence à la dimension ethnique de la réalité sociopolitique. Certains pensent que le blâme adressé par M. Parizeau aux citoyens membres des communautés ethniques minoritaires est l'incarnation d'une pensée xénophobe qui rend toute forme de nationalisme ethnique suspect sinon condamnable. D'autres pensent que le premier ministre a bien fait de dire tout haut ce que beaucoup pensent tout bas, soit qu'il est inacceptable sinon autant xénophobe que les membres de toutes les communautés ethniques minoritaires — y compris les gens des 11 premières nations autochtones — votent en bloc très massivement dans le sens contraire des citoyens du groupe ethnique largement majoritaire, la nation canadienne-française, laquelle compose près de 80 % de la population du Québec, tout en étant concentrée à 95 % sur le territoire de la Belle Province (si on exclut de cette nation spécifique les Acadiens).

Cette discussion est fondamentale et mérite d'être faite sans le carcan de la *political correctness* et sans les accusations culpabilisatrices que d'aucuns ont déjà commencé à servir à certains.

Pour faire œuvre utile, il faut identifier clairement quelques préalables et bien définir le vocabulaire avec lequel nous dialoguerons sur la nature de la société humaine qui existe sur le coin de terre politiquement délimité qu'est le Québec d'aujourd'hui.

Il y a actuellement environ sept millions de personnes qui vivent sur le sol québécois. Tous ces humains ont une identité ethnique simple ou multiple dans le sens où l'ethnicité fait référence selon le dictionnaire «à un certain nombre de caractères de civilisation, notamment la communauté de langue et de culture». En fonction de ces caractères multiples et distincts, la population du Québec se divise ou se compose de plusieurs groupes ou communautés ethniques dont certains forment aussi des nations au sens socioculturel du terme, c'est-à-dire «des groupes d'humains, auxquels on suppose une origine commune, qui se caractérisent par la conscience de leur unité (historique, sociale, culturelle) et leur volonté de vivre en commun» (voir *Le Petit Robert*).

C'est le cas d'abord des communautés autochtones et de la communauté canadienne-française ou québécoise de souche. Outre ces 12 nations, il y a la communauté canadienne-anglaise qui, en réalité, malgré son long enracinement en terre québécoise, est partie prenante de l'autre grande nation socioculturelle du Canada qui domine numériquement partout ailleurs. Et puis, il y a ces Québécois — immigrants ou leurs descen-

dants — membres de nombreuses nations et ethnies qui foisonnent un peu partout sur la Terre et qui constituent le riche patrimoine culturel de l'humanité contemporaine.

En proportion, la mosaïque ethnoculturelle québécoise se répartit de la façon suivante: 1 % pour les autochtones des 11 premières nations; environ 78 % pour les membres de la nation canadienne-française (c'est-à-dire les descendants des colons français et les gens d'ailleurs qui se sont intégrés plus ou moins anciennement à ce groupe humain particulier pour devenir des francophones d'ici); un peu plus de 8 % de personnes originaires des îles britanniques ou venues d'ailleurs, mais très intégrées (sinon assimilées) à ces derniers, et finalement 13 % d'individus de diverses origines ethniques arrivés plus récemment et encore plus ou moins en processus d'intégration avec l'une ou l'autre des deux sociétés d'accueil, la francophone et l'anglophone de vieilles souches.

L'ensemble de toutes ces personnes de groupes ethniques différents forme le peuple québécois tel que le définit le projet

de loi sur la souveraineté du Québec. Ce sont les Québécois et les Québécoises d'aujourd'hui.

Cette définition du terme «Québécois» est essentiellement sociétale et politique. Elle fait référence à la condition de citoyenneté dans l'État du Québec ainsi qu'au projet d'édifier une société humaine solidaire où les gens partagent ce que plusieurs appellent depuis quelques années une culture publique commune.

Le problème, c'est que tous ne s'identifient pas comme Québécois, car au départ, cette identification a été le fait des seuls Canadiens français d'ici qui, avec la Révolution tranquille, ont choisi de se désigner de façon plus normale et plus moderne pour marquer plus fortement leur vieille quête de reconnaissance et d'autonomie.

Quand, par la suite, interpellés par leurs concitoyens des autres ethnies pour savoir qu'ils étaient, eux, et qu'ils ont répondu «des Québécois vous aussi», les Québécois-Canadiens français ont tout à la fois fait preuve de leur volonté d'ouverture et se sont créés un problème identitaire au plan de leur apparten-

ce ethnoculturelle. Ils sont alors devenus des Québécois francophones puis, comme ce terme n'était pas exact puisqu'il y avait des francophones d'autres origines comme les Haïtiens par exemple, ils sont devenus des Québécois de souche ou de vieille souche. Peu de gens de même nationalité ont changé si souvent de nom dans leur histoire. Français, Canadiens, Canadiens français, Québécois, Québécois francophones, Québécois de souche, Québécois tricolores serrés, Français-Québécois, etc. Et ça continue. Vraiment, il vaut sans doute la peine de reconnaître qu'il y a à la quelque chose d'aberrant.

Constater cela et penser qu'il y a un problème dans cette situation et dans la négation de l'ethnicité et de la nationalité du groupe humain qui compose 78 % de la population, ce n'est pas pour autant favoriser la xénophobie, le racisme ou un nationalisme archaïque. Si les membres des autres communautés ethniques du Québec peuvent maintenir, afficher, glorifier et célébrer leurs filiations ethniques et nationales, pourquoi serait-ce condamnable pour la communauté ethnique majoritaire surtout que celle-ci est devenue depuis longtemps une nation autochtone? À cet égard, il faut condamner sans réserve

le discours trompeur des ténors fédéralistes selon lequel nous sommes tous des immigrants. Ce n'est certes pas une tare de l'être mais tous ne le sont pas à l'évidence, et affirmer le contraire, c'est semer les germes de la division et de l'incompréhension.

Si l'on revient au problème de l'identification québécoise, il faut ajouter qu'il se complexifie encore davantage d'abord à cause du discours souvent équivoque des souverainistes qui, parfois, parlent des Québécois dans le sens des Canadiens français ou plus largement des francophones et, parfois, dans le sens de tous les citoyens du Québec. Puis, entre en ligne de compte l'autre identification dominante: la canadienne. Tous les sondages traitant des questions identitaires montrent que les Québécois-Canadiens anglais s'identifient d'abord sinon essentiellement comme Canadiens. De leur point de vue, on doit reconnaître que c'est à la fois normal et logique, tant dans le sens de la citoyenneté que de la nationalité socioculturelle. Les autochtones, de leur côté, surtout depuis la renaissance de leurs nationalismes, s'identifient d'abord à leurs nations d'appartenance. Dans leur cas aussi, c'est normal et correct.

Il reste les immigrants, et surtout ceux encore nombreux qui sont toujours plus des gens d'ailleurs que des gens d'ici dans le sens de leur identité culturelle première. Comme l'expliquait, en mars 1991, le démographe Georges Mathews dans un texte sur l'intégration des immigrants, «le Québec est la seule société occidentale où les immigrants ont le choix de la société d'accueil». Au surplus, le rapport final du groupe de travail fédéral sur le multiculturalisme au Québec, publié en mars 1991, explique que «les immigrants du Québec ont le sentiment qu'ils ont immigré au Canada, non pas au Québec».

Le résultat est que, «malgré la loi 101, les allophones adoptent toujours très majoritairement la langue anglaise au Québec et ce, dans une proportion de trois pour un» (*Le Devoir*, 12 mai 1994) et qu'il est toujours possible, selon Georges Mathews, «de vivre et de travailler à Montréal sans connaître le français». Quant aux enfants de la loi 101, «parler français pour eux, c'est une honte», disent beaucoup d'enseignants qui travaillent auprès d'eux.

**Il faut condamner le discours des fédéralistes selon lequel nous sommes tous des immigrants.**



ILLUSTRATION THE NEW YORK TIMES

Le réseau collégial québécois

## L'élite ou l'espoir?

L'étudiant est libre de choisir son cégep mais plusieurs doivent se rabattre sur celui qui veut les accueillir parce qu'il a adopté une politique d'accueil moins sélective et plus sociale

MARIELLE CAUCHY

Professeur, Cégep de Saint-Laurent

**L**e cégep comme niveau spécifique d'enseignement doit être maintenu. À l'encontre des préjugés dont il est trop souvent l'objet, de multiples raisons militent en ce sens. Tenant pour acquis que les institutions collégiales ont leur raison d'être, il y a toutefois des intervenants qui revendiquent une plus grande autonomie pour chacun des cégeps. Ce discours trouve écho au ministère de l'Éducation, comme en témoigne l'énoncé ministériel de 1993 qui a présidé à la réforme dans l'enseignement collégial.

Dans un contexte d'enveloppe budgétaire fermée, il est à craindre que ce soit là une façon de reléguer à chacune des institutions le soin de gérer des sommes devenues nettement insuffisantes tout en les obligeant à relever des défis toujours plus complexes. Certains croient, par ailleurs, qu'une décentralisation accrue du réseau des cégeps contribuera à une «saine» concurrence entre les institutions et permettra une meilleure adaptation des ressources aux besoins.

Il importe que les cégeps vivent dans leur milieu, qu'ils tiennent compte des besoins régionaux, qu'ils créent des partenariats et favorisent le développement de la collectivité qui les accueille. Mais il importe tout autant que cela se fasse dans le respect de leur mission éducative propre et que leur indépendance vis-à-vis des intérêts plus strictement économiques et financiers soit préservée. Il faut surtout s'assurer que le diplôme d'études collégiales (DEC) demeure un diplôme d'État et refuser que sa valeur soit fonction de la «cote» de chacune des institutions.

La population étudiante des collèges est de plus en plus diversifiée et certaines institutions ont des défis plus difficiles à relever que d'autres. De plus en plus d'intervenants s'entendent sur certains grands problèmes que vivent non seulement les cégeps mais aussi les universités, particulièrement le taux de décrochage élevé. Croyant que la logique du marché dont on suppose qu'elle est bénéfique pour l'entreprise privée serait une panacée pour les institutions d'enseignement, on pense que, en stimulant la concurrence entre les collèges, on apportera des solutions à tous les maux. À la base de cette logique, il y a cette illu-

son selon laquelle tous affrontent le marché à armes égales et que tous peuvent gagner. Concrètement, l'idéal de la démocratisation et de l'égalité des chances a cédé le pas à l'individualisme et à la lutte pour l'obtention des meilleures conditions. Que le meilleur gagne! On veut évidemment ce qu'il y a de mieux pour nos enfants, mais pourquoi pas pour tous les enfants?

Chaque institution n'est pas également nantie au départ de cette course: par exemple, certains cégeps sont plus riches, d'autres misent plus sur la publicité et la promotion, à l'instar des entreprises. Et même si les conditions étaient comparables, le gaspillage de ressources que suppose la compétition est inconciliable avec la nécessité de la concertation et de la mise en commun des énergies pour rencontrer les présents défis. Il y a une contradiction entre la volonté de décentraliser les institutions et la nécessité d'une plus grande coopération. Certains cégeps accueillent une proportion importante d'allophones dont la maîtrise de la langue et les difficultés d'intégration font parfois écran à la réussite scolaire; d'autres sont captifs de la population régionale; d'autres accueillent une population plus large d'étudiants qui ont des difficultés d'apprentissage; alors que d'autres encore ont proportionnellement plus

d'étudiants académiquement performants, etc. Nous devons nous assurer, au plan national, que des conditions comparables d'apprentissage soient assurées.

Au début des années 70, le Service régional des admissions de Montréal (SRAM) a été mis sur pied. C'était un pas vers l'équité outre le fait que des économies administratives en découlaient. Mais cela n'a pas été suffisant. Un grand nombre de facteurs ont joué dans le développement inégal des différentes institutions de même qu'un grand nombre de préjugés. Malgré le maintien d'un discours officiel sur la démocratisation, il s'est faufilé une réalité de plus en plus prégnante, celle de la liberté de choix de son collège. Si cette question est délicate et nous ne saurions minimiser les débats qu'elle suscite, il demeure qu'elle a permis des distorsions évidentes. Tout étudiant est libre de choisir son cégep et, partant, a le droit de le faire. C'est vrai en principe mais on sait qu'en pratique ce n'est pas ainsi que cela se passe. Le corollaire, c'est que plusieurs étu-

dants devront se rabattre sur le cégep qui veut bien les accueillir parce qu'il a adopté une politique d'accueil moins sélective et plus sociale.

Et il y a là un effet de spirale: les meilleurs iront où les meilleurs se trouvent et les autres feront ce qu'ils peuvent. D'où, en bout de ligne, une meilleure performance à la sortie pour certains cégeps. Cela ne tient pas compte des efforts immenses déployés par d'autres pour accroître l'encadrement des étudiants plus faibles et pour donner à cette population étudiante des chances de se tracer un avenir. On se trouve ainsi à l'intérieur d'une spirale où certains montent rapidement et d'autres s'enlèvent. Certains échouent se font d'ailleurs entendre ici et là pour limiter le nombre d'admis afin de rehausser la «cote» d'un collège. Alors, dans une réelle perspective d'équité, de deux choses l'une: ou bien on accepte collectivement dans le réseau de supporter les coûts engendrés par cette inégalité des conditions; ou bien on adopte une politique d'admission qui établit un meilleur partage des effectifs entre les institutions et on met fin au cirque ridicule des premiers, deuxième, troisième et quatrième tours d'admission. Cette façon de faire, peut-être tolérable dans le secteur privé, ne saurait convenir à un système public d'éducation financé par l'ensemble de la population.

Des conditions égales d'éducation, cela suppose des collèges où il y a à la fois des étudiants forts et des étudiants qui connaissent plus de difficultés d'apprentissage; cela suppose que les étudiants d'origines socio-économiques et ethniques différentes puissent se côtoyer. Si le Québec se demande

aujourd'hui pourquoi il n'a pas réussi à intégrer les communautés culturelles, il devrait peut-être se demander s'il fait les gestes conformes à ses volontés. S'il se demande pourquoi les inégalités s'accroissent entre riches et pauvres, peut-être devrait-il regarder aussi du côté des intérêts qu'il protège. On ne peut décemment accepter que des institutions publiques payées par l'ensemble des concitoyens participent au processus d'exclusion sociale.

Bien des indices permettent de craindre une tendance à la privatisation des cégeps. Déjà, le contexte budgétaire et les velléités de décentralisation amorcent une privatisation déguisée sous le signe de la compétitivité. De plus, une multitude de frais afférents imposés aux étudiants ont vu le jour, ce que certains ont déploré aux états généraux. Une formation postsecondaire n'est pas un luxe aujourd'hui, elle est devenue une responsabilité collective incontournable et il faut faire en sorte, pour assurer l'avenir de la jeunesse, que les conditions de cette gratuité et de cette solidarité du réseau soient maintenues. C'est un mythe que les intérêts privés servent mieux la collectivité et que la compétition est moteur d'excellence. Mais encore là, tout dépend des valeurs que l'on défend et des intérêts que l'on privilégie. La création des cégeps, dans la foulée de la Commission Parent, visait à contrer l'éclatement, le désordre et l'iniquité dans l'enseignement postsecondaire. Il ne faudrait pas reculer. Le réseau des cégeps relève de l'État parce que ce dernier doit assumer un rôle de distribution équitable des ressources et de limitation des inégalités régionales, socioéconomiques et autres.

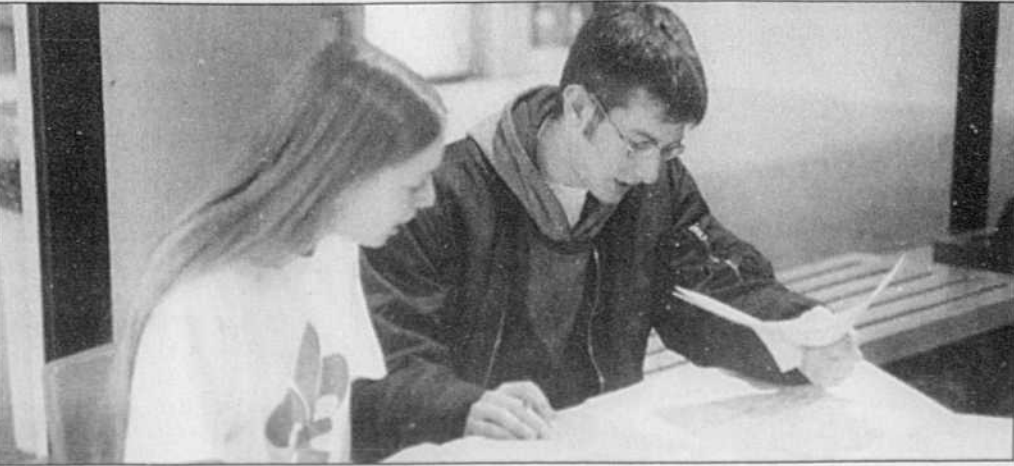


PHOTO JACQUES GRENIER

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

**LA RÉDACTION** Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (*environnement*), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (*adjoint au directeur de l'information*), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (*responsable des pages thématiques*), Diane Précourt (*pages éditoriales, responsable de la section Tourisme*), Martin Ducloux et Christine Dumazet (*relecteurs*); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (*photographes*); à l'information culturelle: Michel Bélar (*responsable*), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoit Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (*responsable*), Robert Durtisac, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (*responsable*); François Brousseau (*éditorialiste*), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (*correspondant parlementaire à Ottawa*), Gilles Lesage (*correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec*), Michel Venne (*correspondant parlementaire à Québec*); Serge Chapeau (*caricaturiste*); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Claude Petit (*commissaire*), Marie-Hélène Alarie (*secrétaire à la rédaction*); **LA DOCUMENTATION**: Gilles Paré (*directeur*); Manon Scott, Serge Laplante (*Québec*), Rachel Rochefort (*Ottawa*); **LA PUBLICITÉ** Lucie Pinsonneault (*directrice*), Yves Williams (*superviseur, Avis publics et annonces classées*), Jacqueline Avri, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Ysabelle Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (*publicitaires*); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (*secrétaire*); **L'ADMINISTRATION** Yves Bouthiette (*contrôleur*), Dany Depatie (*adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines*), Nicole Carmel (*responsable des services comptables*), Jeanne-d'Arc Houde (*secrétaire à la direction*); Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. **LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE** Johanne Brien (*secrétaire*), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachel Leclerc-Venne. **LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES** Louise Gagné (*directrice*), Christian Guy (*superviseur à la promotion des abonnements*); **LA PRODUCTION** Jocelyn Arsenault (*directeur de la technologie et des approvisionnements*), Michael Schneider et Marie-France Turgeon (*direction de la production*), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zuida. **LE CONSEIL DU DEVOIR INC.** Marcel Couture (*président*); **LA FONDATION DU DEVOIR** Marcel Couture (*président*), Roger Boisvert (*vice-président et directeur général*).

## ACTUALITÉS

## Un petit pacte fiscal de 20 millions pour Montréal

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Les espoirs fiscaux de la Ville de Montréal viennent de fondre. La métropole n'a pas réussi à arracher au gouvernement du Québec un pacte fiscal de 50 millions de dollars. Comme l'a appris *Le Devoir* de sources sûres, l'entente sera plutôt de 20 millions de dollars, à laquelle somme récurrente s'ajoutera une aide ponctuelle de 20 autres millions.

En conférence de presse hier, le ministre des Affaires municipales Guy Chevrette a indiqué que dès maintenant «la Ville peut inscrire un chiffre dans son budget». L'information a été communiquée à l'administration municipale mardi soir dernier lors d'une rencontre entre M. Chevrette et Sammy Forcillo, responsable des finances publiques à la Ville.

Le ministre Chevrette a de plus affirmé qu'un dossier sur le sujet était à l'étude au comité des priorités, signifiant par là l'imminence du pacte fiscal. Montréal doit présenter son budget pour l'an-

née 1996 avant vendredi prochain.

Chose certaine, l'objectif de 50 millions pour chacune des deux prochaines années que s'était fixé Sammy Forcillo ne sera pas atteint. Les résultats d'une année de négociations avec le gouvernement apparaissent d'autant plus décevants que M. Forcillo évalue les inéquités fiscales subies par les contribuables montréalais à 200 millions.

Cette somme correspond entre autres aux taxes impayées du gouvernement (48 millions) et à l'entretien et à l'exploitation d'infrastructures régionales (40 millions) comme le Biodôme ou le parc du Mont-Royal. S'ajoutent à ces dollars les doubles factures qu'assument les Montréalais quant au transport écolier et aux services spécialisés de la police.

L'entente de 20 millions représente donc un manque à gagner. Face à cette situation, des compressions budgétaires supplémentaires devront être appliquées, comme le déclarait récemment M. Forcillo. Déjà, trois bibliothèques municipales fermeront leurs portes (voir texte en page A 3).

À ce chapitre, le ministre Chevrette a expliqué qu'il avait demandé à Montréal un plan de compressions pour les prochaines années. «Je leur ai demandé personnellement un effort additionnel et ils l'ont trouvé», a-t-il ajouté.

Pour l'année en cours, Montréal a reçu un soutien financier de 50 millions. L'entente se résume à la vente de biens municipaux au gouvernement. La formule pourrait se répéter en 1996. «Je ne peux pas continuer à acheter des actifs», a souligné M. Chevrette. Peut-être encore pour un an.

Dans la somme de 20 millions dont bénéficiera l'année après année la métropole, on retrouve les 7,8 millions annoncés hier par M. Chevrette à titre de compensation pour Montréal, jugée ville-centre. Cinq autres villes-centres (Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Hull et Chicoutimi) se partageront 3,2 millions.

Cette annonce survient alors que le ministre des Affaires municipales procède à une réduction de 46,4 millions de l'aide gouvernementale accordée aux municipalités qui ont immédiatement exprimé

leur mécontentement.

Ces mesures de rationalisation sont provoquées, a affirmé M. Chevrette, par la réduction des transferts fédéraux aux provinces. «On a été déçu du pelletage de factures de 500 millions de M. [Claude] Ryan au point de l'appeler la taxe Ryan [loi 145]. On pourrait parler de cette compression en l'appelant la compression Chrétien», a ironisé le ministre.

Plus largement, M. Chevrette a indiqué qu'il avait «abandonné l'idée de faire une fiscalité unique pour tout le Québec». «Je pense qu'il y a deux entités qu'il faut traiter de façon particulière et distincte, c'est Montréal, métropole, et Québec, capitale. Les deux peuvent avoir des mesures comparables», a-t-il soutenu.

Le printemps prochain, Guy Chevrette présentera une politique de regroupement des municipalités, constituée de programmes incitatifs. Il déposera également une carte des fusions souhaitées. La province compte actuellement 1412 municipalités dont 833 abritent moins de 1500 citoyens.

## AIDE SOCIALE «Ce serait extrêmement pénible»

SUITE DE LA PAGE 1

jeunes assistés sociaux, contrairement aux rumeurs qui circulaient depuis plusieurs jours à Québec. «Ca n'est jamais apparu dans nos scénarios», a tranché le ministre Blackburn à l'issue de la première journée de la session préparatoire de deux jours que tiennent les députés péquistes en vue de la rentrée parlementaire, mardi prochain.

La question des compressions dans les programmes sociaux a donné lieu à un vif débat entre les 76 députés péquistes rassemblés à Saint-Sauveur, soucieux de distinguer leur formation du vent néolibéral qui a amené les gouvernements de l'Ontario et de l'Alberta à mettre la hache dans les dépenses de l'aide sociale. La nécessité de récupérer environ 150 millions en dépassements budgétaires au ministère de la Sécurité du revenu constitue en effet un casse-tête épineux pour le gouvernement péquiste, qui se veut à la fois le garant du filet de protection sociale et celui de l'assainissement des finances publiques. Engagement que l'aspirant chef du PQ et futur premier ministre du Québec Lucien Bouchard a réitéré plus tôt cette semaine en annonçant sa candidature à la présidence du Parti québécois.

Mais pour l'instant, tout indique que le gouvernement reportera à plus tard, soit après le dépôt en février prochain du rapport d'un comité d'experts nommé pour esquisser une réforme en profondeur de l'aide sociale, la majorité des décisions difficiles. Le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, qui aurait milité en faveur de mesures plus musclées

pour récupérer les dépassements budgétaires de 150 millions à l'aide sociale, a reconnu hier qu'un tel objectif imposerait des compressions trop «pénibles» aux prestataires incapables de subvenir à leurs propres besoins.

«Récupérer 150 millions en l'espace de trois ou quatre mois, vous allez comprendre que ce serait extrêmement pénible. C'est évident qu'il y a des dépassements [budgétaires] qui vont rester pour l'année 1995-96», a affirmé le président du Conseil du trésor.

M. Léonard attribue le défoncement du budget de l'aide sociale, prévu à 4,2 milliards pour l'année fiscale qui se termine le 31 mars prochain, à une clientèle plus importante que prévu en début d'année. On prévoit maintenant une moyenne de 483 000 ménages dépendant de l'aide sociale au lieu des prévisions de 470 000 formulées lors du dépôt des crédits en mars dernier. «Je pense que le ministère a été administré correctement. Mais il s'est développé un dépassement.»

Il est évident que l'annonce de Mme Blackburn, qui suivra le dévoilement des compressions ce matin devant le caucus, ne clôturera pas le débat au sein du Parti québécois. Il ne s'agit en quelque sorte que du début d'une vive discussion des pistes à privilégier dans la reconfiguration incontournable de l'Etat-providence.

«Quelle est la proportion de la production nationale qui peut être dévolue à [l'aide sociale]? C'est un bon débat de société. Les besoins sont immenses et les ressources sont limitées», a lancé M. Léonard. Pour ce qui est de l'idée selon laquelle la société devrait être plus exigeante en-

vers les assistés sociaux de moins de 30 ans, qui constituent le tiers de la clientèle du ministère de Mme Blackburn, M. Léonard croit qu'elle mérite d'être examinée. «C'est une question qui doit être posée publiquement et je suppose que le rapport [du comité d'experts] va l'aborder», a-t-il opiné, tout en rappelant l'objectif du PQ de doter le Québec d'une politique de plein emploi «à l'image de ce que font les Allemands et les Autrichiens».

Pour le député Jean-Pierre Charbonneau, les péquistes doivent faire preuve de «cohérence» dans l'approche qu'ils privilégieront dans l'attaque au déficit. Des «coupures à la pièce» seraient incompatibles avec la philosophie social-démocrate du parti. Il n'en demeure pas moins, selon M. Charbonneau, qu'une approche plus exigeante auprès des jeunes assistés sociaux de moins de 30 ans ne trahirait pas nécessairement la doctrine du parti, à la condition que cette exigence s'accompagne de mesures pour aider ces personnes à se prendre en main. «On ne peut pas avoir le même genre de réflexe ou de réponse sociale ou gouvernementale face à une dame de 55 ans qui se retrouve dans une situation difficile et un jeune de 22 ans», a-t-il soutenu.

Mais une approche plus exigeante envers les assistés sociaux de moins de 30 ans — en vigueur jusqu'à ce que les libéraux l'aient abandonnée à la fin des années 1980, craignant des contestations judiciaires — serait inacceptable pour le député de Berthier, Gilles Baril, adjoint parlementaire du premier ministre délégué à la Jeunesse.

«Je suis sûr qu'à 38 ans je suis capable de faire un aussi grand effort



Le premier ministre Jacques Parizeau et son ministre Guy Chevrette.

que quelqu'un de 22 ans», a tranché M. Baril en évoquant la nature arbitraire du seuil de 30 ans. Le député de Berthier se dit d'accord pour que l'on oblige les jeunes assistés sociaux à s'inscrire aux études ou aux programmes d'employabilité — plus de 60 000 d'entre eux ne le font pas actuellement, bien que 85 % des jeunes prestataires ne détiennent pas un diplôme d'études secondaires — mais à la condition que les mêmes règles du jeu s'appliquent à toutes les catégories de prestataires. Selon M. Baril, la solution passe par une refonte de fond en comble des programmes d'employabilité du ministère afin d'inventer des projets qui sont emballants et attrayants pour les jeunes. Trop souvent, ces derniers se retrouvent dans les programmes

ou ils sont affectés au «balayage des usines et au peinture de bandes de patinoires». Pour sa part, le leader parlementaire et ministre des Affaires municipales Guy Chevrette n'a laissé planer aucun doute quant à la stratégie qu'adopteront les péquistes pour faire avaler les compressions qui s'en viennent. Cette stratégie, longuement discutée entre les députés réunis à huis clos, consiste à «identifier le coupable», soit le gouvernement fédéral. «On est confrontés à de dures réalités. Mais la réalité veut que nous fassions ressortir très clairement que le NON a des conséquences majeures», a martelé M. Chevrette en notant la réduction dans les paiements de transfert et les compressions dans l'assurance-chômage qui entreront en vigueur dès l'an prochain.

## ENTREPRISES

## Les centrales «vont parler d'argent, investir ensemble et s'impliquer dans des projets communs»

SUITE DE LA PAGE 1

solidarité avec la FTQ — comme l'a fait la CSN la semaine dernière — afin de resserrer ses liens avec la plus importante centrale du Québec, obtiendrait bientôt son siège au conseil d'administration du Fonds de solidarité de la FTQ.

En vertu de ce protocole, la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, invitera ses membres à contribuer massivement au Fonds de solidarité (la CEQ a déjà 10 000 cotisants au Fonds sur un total de 110 000), en échange de quoi la FTQ investira dans un certain nombre «de projets chers à la CEQ». «On ne s'est pas encore entendus sur la nature des projets, car tout reste à faire, mais c'est vers ça qu'on s'en va», assure Henri Massé.

«Les trois centrales ne vont pas

seulement élaborer des stratégies communes lors de conflits de travail, elles vont aussi parler d'argent, investir ensemble et s'impliquer dans des projets communs, annonce Clément Godbout, président de la FTQ. Money talks, dit-on; eh bien, on fait partie de la game maintenant.»

La CEQ et la FTQ dévoileront les détails de l'entente dans quelques semaines, mais on sait déjà que le protocole que signeront les deux organisations sera calqué sur celui que la FTQ et la CSN ont entériné le 13 novembre. Dans les deux cas, l'objectif est le même: «Travailler ensemble, aussi souvent et aussi étroitement que possible, dans le but d'accroître l'influence du mouvement syndical au Québec.»

On est encore loin de la fusion organique des trois centrales ou de la

création d'une centrale unique (en fait, il n'en a jamais été question), mais on se rapproche sérieusement du rêve du président de la FTQ d'unifier les centrales pour redonner au mouvement «toute sa force de frappe».

«Chaque organisation conserve sa culture et sa façon de travailler, mais il s'agit d'un virage majeur, d'un bouleversement des habitudes et de la philosophie du monde syndical», a expliqué hier M. Godbout, après une rencontre de presse destinée à faire le point sur le prochain congrès de la FTQ, qui commence lundi.

Impatient de se mettre au travail, M. Godbout veut rencontrer dans les prochaines semaines les grands patrons de la Caisse de dépôt, de la SDI, de la SGF et de Rexfor pour coordonner les efforts de chacun

dans des stratégies conjointes d'investissement.

«La CSN, la FTQ et la CEQ pourraient bien investir de l'argent avec ces gens-là, rien n'est exclu. Plus que jamais, nous sommes déterminés à faire bouger les choses.»

Les présidents de la CSN et de la CEQ n'étaient pas disponibles, hier, pour commenter la situation, mais selon Clément Godbout, il n'y a aucun doute que les trois centrales s'entendent pour jouer un rôle «nettement plus actif» dans le développement économique de la province. «Le temps des discours est terminé.»

Fait intéressant, les projets d'investissement qui seront examinés au fil des semaines ou des mois ne se limiteront pas aux seules entreprises en difficulté.

«On s'intéressera aussi au développe-

ment du milieu social et culturel, explique Henri Massé, secrétaire général de la FTQ. Par exemple, on sait depuis des années qu'il y a des centaines d'enfants à Montréal qui arrivent à l'école le ventre vide. La FTQ et la CEQ pourraient fort bien examiner la possibilité de leur donner un coup de main.»

«Autres exemples, ajoute Clément Godbout: les alcooliques, les femmes battues... Le Québec regorge d'organismes de tout genre qui se fendent en quatre pour aider des gens dans le besoin. On peut facilement imaginer la CSN, la FTQ et la CEQ jouer, ensemble, un rôle dans ce domaine.»

«On ne changera pas le monde, conclut M. Godbout, mais on va se donner plus de moyens pour développer le Québec et améliorer la qualité de vie des Québécois.»

## FRANCE «Un test de courage politique qui vaut pour d'autres démocraties occidentales»

SUITE DE LA PAGE 1

querait l'étonnant silence de l'opposition à l'égard du gouvernement d'Alain Juppé.

La plupart des manifestants qui arpentent les boulevards de toutes les villes de France aujourd'hui se mobilisent contre les modifications décrétées par le premier ministre à leur régime de retraite. Il faudra dorénavant qu'un fonctionnaire ait travaillé 40 ans — et non plus 37 ans — pour avoir droit au montant maximum de pension versé par l'État à ses salariés. Dans un pays où la retraite est à 60 ans et où 35 % des fonctionnaires peuvent partir à 50 ou 55 ans, la mesure fait mal.

Cette décision ne constitue pourtant qu'un simple alignement du régime des fonctionnaires sur celui des salariés du secteur privé. Selon un sondage du quotidien économique *La Tribune*, 56 % des Français la jugent légitime, même s'ils sont presque autant à exprimer de la sympathie envers les fonctionnaires.

Les syndiqués de Force ouvrière, deuxième centrale syndicale française, en veulent quant à eux à l'ensemble de la réforme de la sécurité sociale annoncée la semaine dernière. «Pas question d'accepter le plan du premier ministre comme base de négociation», dit Mme Jouve, professeur d'anglais au lycée Stéphane-Mallarmé de Paris. C'est pourquoi elle fera grève séparément, mardi prochain, avec ses collègues qui s'opposent non seulement à l'augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG), un impôt perçu sur tous les revenus pour financer la sécurité sociale déficitaire, mais aussi à la réduction du rôle de leur syndicat dans la gestion des caisses d'assurance-maladie (administrées par les patrons et les syndiqués).

Enfin, les employés de la SNCF débrayeront, si l'on peut dire, par mesure «préventive». Certes, le gouvernement n'a pas l'intention de privatiser comme au Canada le monument national que sont les chemins de fer nationaux. Mais il est quand même décidé à en finir avec une dette de 57 milliards de dollars et un déficit d'exploita-

tion de 15 milliards l'an dernier seulement. La régionalisation, qui sera annoncée bientôt, devrait éliminer 20 % du réseau en cinq ans. Il s'agit essentiellement de petites lignes déficitaires qui seront à l'avenir la responsabilité des régions. La grève des chemins de fer, que le gouvernement craint pas-dessus tout, pourrait d'ailleurs se prolonger dans les prochains jours.

Pour ajouter à la colère, le ministre des Finances Jean Arthuis laissait échapper il y a quelques jours qu'il envisageait d'éliminer l'abattement fiscal de 20 % dont bénéficient les salariés. Un vieux privilège destiné, disait le Conseil des impôts, à compenser le fait que «les salaires se prêtent moins à la dissimulation fiscale que les autres revenus». L'ennui, c'est que cette suppression toucherait surtout les petits salariés et qu'elle n'est qu'une mesure parmi d'autres d'une grande réforme fiscale qui sera le prochain défi d'Alain Juppé.

C'est dire l'ampleur des remises en question dans un pays où les privilèges de certaines professions, comme

de certaines strates de salariés, sont inscrits dans des lois et les habitudes. La semaine qui se prépare permettra de jauger la détermination du gouvernement d'Alain Juppé, lui dont *The Times* de Londres qualifiait le combat de «test de courage politique qui vaut pour d'autres démocraties occidentales».

Cette vague de protestation, la plus importante depuis longtemps, intervient au moment où les prévisions de croissance en France ont été ramenées de 2 % à 1 %. Elle survient aussi alors que, disent les médias, le premier ministre a gaspillé les six mois de grâce de son nouveau gouvernement.

Au plus bas dans les sondages, le premier ministre semble s'être dit que tant qu'à faire du rase-mottes, autant que ce soit pour la bonne cause. Avec 65 % de mécontents, Alain Juppé est même descendu sous le score de Raymond Barre (63 % en 1981... un premier ministre que tout le monde considère aujourd'hui comme l'un des meilleurs que la France ait connus.

## GUERRE

SUITE DE LA PAGE 1

Mais compte tenu d'une situation budgétaire difficile, la commission scolaire Lakeshore a été amenée à revoir ce type d'entente, et le 13 octobre dernier, le conseil des commissaires de Lakeshore adoptait une résolution informant la CEPGM qu'elle entendait résilier son bail avec elle le 30 juin 1996 pour réalocuer les élèves de Dorval à l'école secondaire John Rennie, une école anglaise de Lakeshore située à Pointe-Clair.

L'école secondaire Dorval était la seule école secondaire francophone de la commission scolaire Lakeshore et la seule école française du réseau public et protestant de la banlieue ouest de l'île de Montréal.

M. Velenczi est un des porte-parole d'un comité *ad hoc* regroupant les enseignants, le conseil des parents et le conseil des élèves de l'école Dorval, comité mis sur pied pour protester contre ce déplacement.

«Parce que la commission scolaire Lakeshore faisait face à un déficit, elle entend rapatrier dans une de ses écoles anglaises les élèves qui partagent actuellement des locaux avec la CEPGM à Dorval, explique-t-il. L'école secondaire Dorval, qui fonctionne entièrement en français, compte plus de 50 % d'allophones. Les 600 élèves déplacés se retrouveraient à compter de l'automne prochain dans un environnement anglophone, où tous les services, de la bibliothèque à la cafétéria, sont en anglais. Nous avons proposé aux autorités de la commission scolaire Lakeshore qu'elles regroupent plutôt les élèves anglophones de plusieurs écoles, puisqu'il semble que certaines écoles anglophones manquent de clientèle, mais les parents anglophones ne veulent rien savoir.»

Selon Marie-Françoise, cette «scission radicale» viendra «annihiler tous les efforts de francisation et d'intégration à la société québécoise d'environ 600 élèves».

Ce point de vue s'appuie particulièrement sur une prise de position adoptée par les différents comités d'école et d'orientation de l'école John Rennie, qui rejettent le concept de deux écoles.

Dans une déclaration écrite, l'équipe de John Rennie appuie le principe d'une relocalisation des étudiants de Dorval autour d'elle, mais bien pour créer une école bilingue unifiée avec les étudiants et sous l'autorité de l'équipe de John Rennie.

Le comité *ad hoc* de l'école secondaire Dorval entend organiser une manifestation lundi soir devant les bureaux de la commission scolaire Lakeshore à l'occasion d'une rencontre des commissaires, et il prévoit tenir des manifestations toute la semaine prochaine devant l'école.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30  
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9  
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ  
AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30  
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559